

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : C LR IT Date de publication : 04/04/2024

Numéro de l'instruction : C-2024-066

Adapter son offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles : diffusion d'un guide pour accompagner les Eaje dans le développement de l'accueil d'urgence, occasionnel et à temps partiel

Résumé :

Ce guide a pour vocation d'apporter des définitions, des précisions et des modalités de déploiement de solutions d'accueil collectif alternatives à l'accueil régulier. Il démontre que la diversification de l'offre d'accueil bénéficie aux familles, aux enfants et aux établissements.

Emetteur :

Direction : DPFAS

Département / pôle :

DEJEP / Centre d'Expertise pour L'Accueil du Jeune

Enfant

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs

Mesdames et Messieurs les directeurs comptables et financiers des Caf

Mesdames et Messieurs les Responsables des Centres de Ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

[Informé(s)]

Organismes destinataires : Caf Caisses multibranches Centre de Ressources

-Autres: -Cnaf

Caf pivots Caf adhérentes

Champ d'application : Métropole DOM Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : Diffusion réseau Diffusion caf.fr Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

o

Documents abrogés ou modifiés :

Action(s) à réaliser & échéances :

Pour application Pour recommandation Pour information

Mots-clés :

Mode d'accueil

Accueil occasionnel

Accessibilité

Besoin des familles

Fiche pratique

Nombre de page(s) : 2

Nombre et liste des annexes :

o Guide

Applicable à compter du : 2 Avril 2024

Applicable jusqu'au : sans limitation de durée



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52

Fax : 01 45 65 57 24

Les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) font face depuis quelques années à une grande diversification des attentes des familles sous le double effet de l'évolution des modes de vie et du nouveau regard porté sur les besoins de l'enfant.

Si les politiques familiales, sociales et fiscales se sont progressivement adaptées à ces nouveaux modes de vie en créant par exemple des places d'accueil de jeunes enfants pour répondre à la progression du travail féminin, ou en mettant en place des dispositifs d'aides aux familles monoparentales, il apparaît que certaines familles ne se saisissent pas de ces dispositifs. Il apparaît notamment que les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde formel sept fois moins élevé que les ménages les plus aisés.

L'action en direction des jeunes enfants et leurs parents devient alors centrale dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. Permettre à plus de familles d'accéder à des modes d'accueil collectif participe également à une stratégie de prévention et d'investissement social : offrir une place d'accueil, quelle que soit sa durée, à une famille pour son enfant est un facteur clé pour le développement psycho social des enfants, le soutien et le retour à l'emploi des parents. Accompagner davantage de parents c'est également permettre à tout enfant de débiter dans la vie dans les meilleures conditions possibles.

D'un accueil récurrent et régulier, les modes d'accueil collectif se doivent ainsi d'adapter leur offre pour répondre à la diversification des situations sociales, familiales, ou professionnelles des parents et répondre à ces besoins multiples, en accueillant les enfants sur des temps plus courts et moins programmés.

Répondre à un besoin urgent, occasionnel ou de courte durée nécessite pour les établissements d'ajuster leur fonctionnement et leur projet pédagogique afin d'accueillir en un même lieu des enfants venant régulièrement sur des durées plus ou moins longues et d'autres venant ponctuellement, et disposer d'une offre adaptée à tous les besoins des familles. Il est néanmoins indispensable de repenser cette adaptation de l'offre d'accueil avec les professionnels de l'Eaje car cette dernière peut avoir un impact sur leur pratique et le temps disponible auprès des enfants.

La présente circulaire a pour objet la diffusion du guide « ADAPTER SON OFFRE D'ACCUEIL » pour répondre aux besoins de toutes les familles. Guide pratique sur l'accueil d'urgence, l'accueil occasionnel et l'accueil à temps partiel.

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant. Il a été réalisé avec les acteurs du secteur, il laisse la parole aux professionnels et valorise des méthodes innovantes dans le but de développer des solutions d'accueil sur l'ensemble des territoires.

Il a pour vocation d'apporter un éclairage et une définition commune ainsi que des précisions sur les différentes solutions de mode d'accueil collectif alternatives à l'accueil régulier et à temps plein et sur leurs modalités de déploiement.

Ce guide est composé de 4 parties :

1. Les solutions de modes d'accueil collectif alternatives à l'accueil à temps complet : l'accueil d'urgence, l'accueil occasionnel, l'accueil à temps partiel ou de courte durée
2. Pourquoi diversifier son offre d'accueil et quels bienfaits en tirer ? Pour répondre aux besoins des familles, concourir au développement harmonieux de l'enfant et instaurer une nouvelle dynamique au sein de l'Eaje
3. Comment déployer ces différents dispositifs ? au sein de l'Eaje mais aussi sur un territoire
4. Plan d'action

Le guide contient également 3 fiches pratiques :

- Fiche 1 : Réflexions sur l'agrément
- Fiche 2 : Evaluer les bénéfices de la démarche
- Fiche 3 : La mise en œuvre

Les Caf sont dès à présent invitées à :

- S'appuyer sur ce nouvel outil qui constitue un support métier pour les chargés de conseils et développement ;
- En faire la promotion auprès de leurs partenaires et des porteurs de projets de leur territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur le Directeur, Madame et Monsieur le Directeur comptable et financier, Madame et Monsieur le Responsable de Centre de Ressources, l'expression de mes salutations distinguées.

ADAPTER SON OFFRE D'ACCUEIL

pour répondre aux besoins
de toutes les familles

Guide pratique sur l'accueil d'urgence,
l'accueil occasionnel et l'accueil
à temps partiel



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1.LES SOLUTIONS DE MODES D'ACCUEIL COLLECTIF ALTERNATIVES À L'ACCUEIL À TEMPS COMPLET	6
1.1 L'accueil d'urgence	7
Définitions et missions	7
Typologie	8
1.2 L'accueil occasionnel	9
Définitions et missions	9
Typologie	9
1.3 L'accueil à temps partiel ou de courte durée	11
Définitions et missions	11
Typologie	11
Fiche pratique 1 : réflexions sur mon agrément	13
2.POURQUOI DIVERSIFIER SON OFFRE D'ACCUEIL ET QUELS BIENFAITS EN TIRER ?	15
2.1 Répondre aux besoins des familles	15
Pour lever les freins de retour à l'emploi	16
Pour contrer l'auto-censure et permettre des temps de répit (conciliation vie familiale et vie sociale)	17
2.2 Concourir au développement harmonieux de tous les enfants et les préparer à la scolarisation	18
Favoriser le bien-être et la socialisation de tous les enfants	18
Préparer l'entrée à l'école	19
2.3 Instaurer une nouvelle dynamique au sein des établissements d'accueil du jeune enfant	20
Amélioration des indicateurs de gestion	20
Valorisation de son offre et son projet d'établissement	22
Fiche pratique 2 : évaluer les bénéfices de la démarche	25
3.COMMENT DÉPLOYER CES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS ?	27
3.1 Au sein de l'EAJE	27
Au niveau administratif	27
Après des équipes	28
La pédagogie	30
La parole aux professionnelles : Interview croisée de deux directrices d'EAJE	33
3.2 Déployer les dispositifs sur le territoire	36
Enjeux de la communication auprès des parents : développer une démarche d'aller-vers et impliquer les pairs	36
Développer l'offre d'accueil occasionnel en s'appuyant sur les différents acteurs sociaux du territoire	38
Élargir la démarche : diffuser les disponibilités sur monenfant.fr et penser un parcours progressif de l'accueil ponctuel à l'accueil régulier	41
Fiche pratique 3 : la mise en œuvre	43
4.PLAN D'ACTION	45
CONCLUSION	46
ANNEXES	48

INTRODUCTION

Les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) font face depuis quelques années à une grande diversification des attentes des familles sous le double effet de l'évolution des modes de vie et du nouveau regard porté sur les besoins de l'enfant.

Si les politiques familiales, sociales et fiscales se sont progressivement adaptées à ces nouveaux modes de vie en créant par exemple des places d'accueil de jeunes enfants pour répondre à la progression du travail féminin, ou en mettant en place des dispositifs d'aides aux familles monoparentales, il apparaît que certaines familles ne se saisissent pas de ces dispositifs.

En 2021, 51 % des enfants de moins de 3 ans ne bénéficiaient d'aucun mode d'accueil formel¹ (assistant maternel, garde à domicile ou établissement collectif d'accueil du jeune enfant).

Et alors que chaque famille quelle que soit sa situation géographique, économique et sociologique doit pouvoir bénéficier d'un soutien à la parentalité, il apparaît que les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde formel sept fois moins élevé que les ménages les plus aisés. L'action en direction des jeunes enfants et leurs parents devient alors centrale dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Permettre à plus de familles d'accéder à des modes d'accueil collectif participe également à une stratégie de prévention et d'investissement social : offrir une place d'accueil, quelle que soit sa durée, à une famille pour son enfant est un facteur clé pour le développement psycho social des enfants, le soutien et le retour à l'emploi des parents. Accompagner davantage de parents c'est également permettre à tout enfant de débiter dans la vie dans les meilleures conditions possibles.

D'un accueil récurrent et régulier, les modes d'accueil collectif se doivent ainsi d'adapter leur offre pour répondre à la diversification des situations sociales, familiales, ou professionnelles des parents et répondre à ces besoins multiples, en accueillant les enfants sur des temps plus courts et moins programmés.

Répondre à un besoin urgent, occasionnel ou de courte durée nécessite pour les établissements d'ajuster leur fonctionnement et leur projet pédagogique afin d'accueillir en un même lieu des enfants venant régulièrement sur des durées plus ou moins longues et d'autres venant ponctuellement, et disposer d'une offre adaptée à tous les besoins des familles. Cette offre de service aux familles ne doit cependant pas être développée au détriment des conditions de travail des professionnels en EAJE.

1. Sources filoué 2018 – *Rapport Onape 2023*

PRÉSENTATION DU GUIDE

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant : porteurs de projets, directeurs d'établissement, gestionnaires de crèche quel que soit leur statut juridique – collectivités territoriales, établissements publics, associations, entreprises.

Il a été réalisé avec des acteurs du secteur, il laisse la parole aux professionnels, et valorise des méthodes innovantes, dans le but de développer ces solutions d'accueil sur l'ensemble des territoires.

Il a pour vocation d'apporter un éclairage et une définition commune ainsi que des précisions sur les différentes solutions de mode d'accueil collectif alternatives à l'accueil régulier et à temps plein et sur leurs modalités de déploiement. Il démontre que la diversification de l'offre d'accueil bénéficie aux familles, aux enfants et aux établissements.

Les propositions, outils et préconisations que contient ce guide ne sont pas à considérer comme un « mode d'emploi » mais une guidance et un support de réflexion.



La demande de la part des familles pour ce type de dispositifs est croissante

La demande d'accueil d'urgence, occasionnel ou de courte durée par les familles est bien présente, notamment de la part de familles vulnérables. Cette dernière est néanmoins souvent inexprimée non seulement par méconnaissance des dispositifs existants, mais aussi car ces derniers sont parfois peu valorisés, peu visibles ou insuffisants sur un territoire.

L'accueil occasionnel, peut répondre à des parents n'ayant pas obtenu le mode de garde souhaité : en effet, alors que 26 % des familles d'enfants de moins d'un an souhaitent s'occuper elles-mêmes de leurs enfants, 55 % des familles s'occupent en réalité de leurs enfants. Il y a une nette différence entre les attentes des familles et la réalité.

Ces dernières années, on note un accroissement du recours à un mode d'accueil formel par les familles les plus modestes, en particulier le recours aux EAJE.

En 2013, par exemple, 16 % des enfants des familles les plus modestes étaient accueillis au moins une fois par semaine en EAJE, soit 5 points de plus qu'en 2002 (Onape, rapport 2020).

Quand les dispositifs sont mis en avant par les gestionnaires, les collectivités, ou les partenaires, et donc connus des familles, les familles s'en saisissent. Certains établissements ont même des listes d'attente assez conséquentes.



1

LES SOLUTIONS DE MODES D'ACCUEIL COLLECTIF ALTERNATIVES À L'ACCUEIL À TEMPS COMPLET

Les crèches collectives sont définies dans le Code de la Santé Publique comme des « établissements d'accueil collectif accueillant des enfants de manière régulière ou occasionnelle, y compris les établissements proposant un accueil de courte durée, dits "haltes-garderies" ». « Un même établissement ou service dit "multi-accueil" peut associer l'accueil collectif et l'accueil familial ou l'accueil régulier et l'accueil occasionnel. »¹

L'organisation d'un EAJE multi-accueil doit donc pouvoir offrir des rythmes d'accueil adaptés aux différents besoins des familles : que ce soit de l'accueil d'urgence, de l'accueil occasionnel, de l'accueil régulier à temps partiel ou à temps plein.

Pour le ministère de la Santé et des Solidarités « Les multi-accueils proposent aussi parfois un accueil familial quand l'enfant est très jeune, puis le passage progressif ou pour une partie du temps, à un accueil collectif, favorisant son éveil et la découverte de la vie en groupe quand l'enfant est plus grand, avant l'entrée à l'école maternelle. En fait [...] l'objectif des multi-accueil est d'apporter la plus grande souplesse possible des solutions d'accueil qui sont proposées aux parents, car ils permettent une meilleure réponse aux besoins des familles, et peuvent s'adapter aux changements de contraintes des parents (changement de rythme d'accueil, par exemple). Le multi-accueil est donc une notion ouverte à la créativité. »²

La mise en place d'accueil sur des temps courts permet de remplir la mission sociale d'un EAJE tel que pensée et définie dans les textes encadrant sa gestion ainsi que dans les convictions communes aux établissements. Des places doivent être garanties pour les familles concernées.

Les accueils d'urgence, occasionnel ou à temps partiel sont un moyen de répondre notamment à un besoin de plus en plus exprimé par les familles concernées par des parcours d'insertion, pour lesquelles le nombre de places réservées est défini par le code de l'action sociale :

« Le nombre de places garanties en application de l'article L. 214-7 est fixé chaque année par la personne physique ou morale gestionnaire de l'établissement. Ce nombre ainsi que les modalités selon lesquelles le gestionnaire s'organise pour garantir l'accueil de ces enfants figurent dans une annexe au projet d'établissement [...]. Le nombre de place mentionné au premier alinéa ne peut être inférieur, sauf pour les établissements mis en place par des employeurs pour l'accueil exclusif des enfants de leurs salariés, à une place par tranche de vingt places d'accueil »³.

Comme beaucoup, l'Association des collectifs enfants parents professionnels (Acepp) relève des difficultés pour définir les différents dispositifs d'accueil mentionnés ci-dessus.

1. Article R2324-17 - Code de la santé publique - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

2. 19463 CRECHE.indd (travail-emploi.gouv.fr)

3. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000020529472/



Les définitions de l'accueil d'urgence, occasionnel font souvent l'objet d'interprétations locales très différentes. La seule définition institutionnelle nationale est celle donnée dans le cadre de la circulaire PSU. Il faut constater que ce n'est pas elle qui s'impose dans le quotidien des structures (et même souvent pour les autres institutions que sont les PMI ou les collectivités locales) ce qui ne facilite pas l'analyse.

Quant à la définition de l'accueil à temps très partiels : aucune référence.

Claire Gougeon - Acepp



1.1 L'accueil d'urgence

> Définitions et missions

Par définition, l'urgence implique une nécessité d'agir vite, de manière immédiate et sans anticipation. Un accueil d'urgence en crèche répond donc à un besoin d'accueil immédiat, auquel il faut répondre sans délai.

Ces demandes correspondent généralement à des situations où le bien-être, voire la sécurité de l'enfant et de sa famille sont en jeu. Elles se font souvent sur sollicitation de services sociaux (PMI, Centres sociaux, 115) afin de préserver l'enfant de problématiques que peuvent subir son ou ses parent(s) sur le plan économique, psychologique, social ou médical.

Par sa nature, cette offre d'accueil répond donc le plus souvent aux besoins de familles fragilisées, pour lesquels les EAJE doivent repenser leurs priorités. L'objectif premier est d'assurer la sécurité physique et affective de l'enfant sans pouvoir forcément organiser une période de familiarisation. Durant le temps où il sera présent dans l'établissement, l'enfant accueilli doit en profiter comme d'un espace « ressource » lui garantissant une réponse la plus adaptée possible à ses besoins.

La plupart du temps, l'accueil d'urgence concerne des familles qui ne sont pas inscrites et donc inconnues des structures.

Les situations amenant à l'accueil d'urgence peuvent être très diverses et plus ou moins graves : un parent isolé qui a besoin de soins urgents, l'absence de logement pour une famille durant la journée (hébergée la nuit par le 115), hospitalisation d'un membre de la fratrie exigeant la présence de son parent, un parent en situation de détresse psychologique... Les points communs qui les caractérisent sont la notion d'imprévisibilité et de solution de derniers recours.



À la Croix Rouge, l'accueil d'urgence est un accueil court, pour une situation très exceptionnelle où on ne connaît pas nécessairement l'enfant à l'avance et où on ne le reverra peut-être pas. Il y a un objectif d'accompagner l'enfant et de sa famille dans cette urgence, dans des situations assez rares qui peuvent être : une hospitalisation du parent, un décès, une situation dans le cadre de la protection de l'enfance. Cela reste vraiment très exceptionnel.

Perrine Lucet - La Croix Rouge Française





> Typologie

Les accueils d'urgence sont des accueils de courte durée, généralement mis en place le temps de trouver pour l'enfant et sa famille une solution plus pérenne.

Les équipes éducatives sont capables d'une grande adaptabilité et de beaucoup de créativité pour bouger les lignes du cadre des pratiques quotidiennes et accueillir l'enfant comme il est, sans forcément rencontrer le/les parent(s). Le caractère social de ces accueils donne un supplément de sens à la pratique des professionnels impliqués dans cette démarche. Il est alors plus acceptable pour l'équipe de se détacher de certaines pratiques pourtant incontournables dans un autre contexte, comme l'accueil progressif avec une période de familiarisation et un travail d'accompagnement de la séparation parent-enfant.

L'urgence impose une capacité à s'adapter totalement et une observation très fine du comportement de l'enfant pour comprendre ses besoins propres sans pouvoir s'appuyer sur les transmissions d'information d'un adulte qui le connaît. Les professionnelles renforcent ainsi l'usage de certains outils professionnels pour palier l'urgence de la situation.

L'accueil d'urgence, sans aucune anticipation, est exceptionnel en multi accueil ou réservé à des EAJE dont le projet éducatif est particulièrement tourné vers le travail social.



L'accueil d'urgence ne dure pas longtemps (1 journée) car très rapidement la famille devient connue et ne correspond plus à la définition PSU : il est proposé à cette famille (et c'est souvent son attente) de "contractualiser" ou tout au moins lui "garantir" un accueil en fonction de sa situation qui la rassure. Cette famille va quasiment immédiatement intégrer une forme d'accueil occasionnel ou régulier (contractualisé) en fonction des possibilités de la structure.

Claire Gougeon - Aceptp



1.2 L'accueil occasionnel

> Définitions et missions

L'accueil occasionnel est défini par la branche Famille comme suit : « L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement, a besoin d'un accueil pour une durée limitée, ne se renouvelant pas à un rythme régulier prévisible d'avance¹. »

Dans la pratique : l'accueil occasionnel concerne des familles connues de l'établissement comme ayant un besoin d'accueil mais dont la régularité est inconnue d'un jour, d'une semaine, d'un mois, ... à l'autre. Les établissements ne formalisent pas de contrat horaire pour ce type d'accueil mais facturent les familles sur le temps de présence réalisé. L'accueil est généralement de courte durée, souple et permet de répondre à des besoins ponctuels.



En multi accueil, nous avons choisi de n'avoir que des places polyvalentes et de ne plus déterminer de places réservées à l'accueil régulier ou à l'accueil occasionnel, car les besoins sont trop fluctuants au cours de l'année

Mélanie Descamps - Coordonnatrice petite enfance du CCAS d'Elbeuf sur Seine, Gestion de deux multi-accueils et une halte-garderie



> Typologie

Chaque gestionnaire et responsable d'EAJE peut imaginer différents moyens pour organiser ces accueils occasionnels en fonction des besoins des familles et des moyens disponibles.

• L'établissement réserve des places dédiées à l'accueil occasionnel au sein de l'établissement

Pour l'ensemble des places qu'offre la crèche, certaines peuvent être dédiées complètement à de l'accueil occasionnel pour répondre soit à des besoins supplémentaires des familles fréquentant la crèche à temps partiel, soit pour des familles qui connaissent la structure mais n'ont besoin que d'accueils très ponctuels. Pour ces places, l'attribution se fait généralement quelques jours en amont ou le matin même, par téléphone le plus souvent ou au moyen de solutions de mise en relation en ligne.

Cette répartition des places entre accueil occasionnel et accueil à temps régulier peut se faire sans changement d'agrément. Le projet d'établissement précise les prestations d'accueil proposées.



Sur les territoires

> La Crèche Mélusine à La Rochefoucauld (en Charente) consacre depuis 2021 entre 12 à 15 places de son agrément (40 places) à de l'accueil occasionnel.

> C'est également le cas de certains établissements de la Croix-Rouge Française dont 50 à 75 % des places ne sont dédiées qu'à ce type d'accueil.

À Lyon, par exemple, les demandes d'accueil de moins de 20 h hebdomadaire sont prises en compte au niveau de chaque établissement d'accueil, ce qui permet une certaine souplesse. Dans d'autres communes ou départements tout passe par une commission et allonge les délais de prise en charge des familles. (Interview Acepp)

1. Lettre circulaire 2014 – 009 Prestation de service unique



Notre établissement l'Arlequin offre 58 places d'accueil réparties en 4 groupes : petites, moyens grands et un groupe inter-âge qui fonctionne avec un plus fort taux de rotation avec 5 enfants/places. Sur les 115 enfants inscrits, 32 % sont accueillis en occasionnel. Cela fonctionne grâce, particulièrement, aux partenariats avec une association d'accueil de réfugiés et le lien avec la PMI.

Perrine Lucet, Croix rouge Française



- **L'établissement propose les places laissées vacantes par l'accueil régulier**

L'accueil occasionnel peut également être proposé lorsque des familles disposant d'une place d'accueil régulier la laissent disponible pour des raisons de congés ou de maladie.

Les places disponibles sont souvent connues le jour même : dans la plupart des structures le directeur de l'établissement a alors à sa disposition, les coordonnées de familles dont il connaît les besoins. Il les contacte pour un accueil organisé dans la journée. Ce mode d'accueil offre aux familles un temps de répit parental, la possibilité d'effectuer des démarches administratives ou de recherche d'emploi...

Les créneaux sur lesquels les familles inscrites à temps plein sont moins assidues peuvent également être proposés en accueil occasionnel : sur des journées ou ½ journées (le mercredi ou pendant les vacances par exemple). Ces périodes peuvent être mises à disposition des familles ayant des besoins moins réguliers, qui s'inscriront ponctuellement pour profiter d'un temps d'accueil dans la semaine, ou en complément d'accueil à temps partiel.



Les parents peuvent réserver sur les places disponibles soit en début de mois pour le mois complet (je leur transmets les possibilités d'accueil par mail), soit chaque semaine pour la semaine suivante, soit au dernier moment. J'envoie chaque semaine un planning des places disponibles la semaine suivante à toutes les familles, qui peuvent ajouter des réservations par téléphone ou sur place.

Directeur crèche Le Cheylard, Ardèche



1.3 L'accueil à temps partiel ou de courte durée

> Définitions et missions

L'accueil à temps partiel en EAJE correspond à la mission première des halte-garderie, c'est-à-dire, que l'établissement « accueille à temps partiel les enfants de moins de 3 ans, quelle que soit la situation familiale et professionnelle des parents »¹. L'établissement propose donc aux familles des contrats ajustés au plus près de leurs besoins, sur des fréquences et durées variables. Par sa flexibilité, l'accueil à temps partiel ou de courte durée permet de répondre tout particulièrement aux besoins des familles sans emploi, en contrat précaire ou en parcours d'insertion, dont l'emploi du temps est par nature peu prévisible sur le long terme.

> Typologie

La caractéristique essentielle est de proposer des contrats qui s'adaptent au besoin réel des familles.

• De quelques heures à 4 journées par semaine

L'EAJE établit avec la famille un contrat répondant de manière ajustée à la demande de la famille en fonction du nombre d'heures ou de jours dont elle a besoin. Ce contrat peut être de quelques heures par semaine s'il s'agit, par exemple, d'une famille ou l'un des parents ne travaille pas mais souhaite avoir un peu de temps de répit ; ou 3 jours complets pour des parents travaillant à temps partiel... Le contrat est régulier mais peut être réévalué à la demande de la famille si sa situation évolue.

• Un contrat de quelques semaines, sans récurrence régulière

Une famille peut avoir besoin de temps d'accueil, ponctuellement dans l'année : durant les vacances de l'assistante maternelle, pour profiter ponctuellement d'un accueil collectif, pour permettre à un parent de participer à une formation. Le contrat proposé correspondra alors à la durée du besoin avec une date de début et une date de fin. Il pourra être réitéré dans l'année en fonction des besoins de la famille et des disponibilités de l'établissement.

Ces accueils à temps partiel peuvent être une étape transitoire vers un accueil plus régulier. Ils permettent aux jeunes enfants d'avoir une première expérience de la collectivité et permettent aux familles de se familiariser avec un mode d'accueil collectif, d'établir une relation de confiance avec les professionnels, et de préparer à la séparation en cas d'accueil sur des temps plus longs. Pour les enfants plus grands (2-3 ans) c'est un premier pas avant la scolarisation.



On a vu une évolution de la demande des familles : au départ, à mon arrivée en 2010, beaucoup de familles demandaient un temps plein. Conserver un temps plein a été de plus en plus compliqué financièrement pour ces familles : on a donc vu le développement de modes de garde alternatifs (grands-parents, familles) ou des parents qui choisissaient d'être en temps partiel. On a également vu arriver des familles qui ne souhaitaient pas un temps plein (ne travaillant pas) mais voulaient socialiser leur enfant avant l'entrée à l'école.

Isabelle Jousse, coordinatrice service parentalité et ancienne directrice, agglomération de Muretain



1. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F853>



Une même famille peut être concernée par les trois types d'accueil : Il est possible de passer de l'urgence à l'accueil occasionnel ou régulier (à temps partiel ou complet). Accueil occasionnel et à temps partiel également peuvent se cumuler.

Claire Gougeon – Acept



	Contrat	Anticipation	EAJE connu des familles	Besoins connus par l'EAJE	Période de familiarisation
Urgence					
Occasionnel			✓	✓	✓
Temps partiel	✓	✓	✓	✓	✓
Contrat court	✓	✓	✓	✓	✓



FICHE PRATIQUE 1 RÉFLEXIONS SUR MON AGRÉMENT

- De combien de places d'accueil régulier dispose mon établissement ?
- Est-ce que je propose des places d'accueil à temps partiel ? occasionnel ? Dans quelle proportion ?
- Mon établissement peut-il accueillir des enfants en urgence ?
- Est-ce que cette offre apparait dans mon règlement de fonctionnement ?
- Ai-je une liste d'attente de familles en demande de places temporaires ?
- Mon offre d'accueil est-elle adaptée aux besoins des familles de mon territoire ? (Quotient familial, composition des familles, catégorie socio-professionnelle...)
- Mes horaires d'ouverture sont-ils adaptés aux besoins des familles ?
- Est-ce que mon projet d'établissement prévoit des accueils spécifiques pour les publics fragilisés, en insertion sociale et professionnelle, en situation de handicap ?
- Quels sont les critères de priorisation de l'utilisation de ces places (Familles monoparentales, minima sociaux, familles avec enfants en situation de handicap, en insertion) ?
- Mon établissement a-t-il des places à proposer à des enfants de 2 à 3 ans (qui n'ont pas bénéficié d'un accueil avant) dans la perspective de l'entrée à l'école maternelle ?



2

POURQUOI DIVERSIFIER SON OFFRE D'ACCUEIL ET QUELS BIENFAITS EN TIRER ?

Reconnue par le décret du 1^{er} août 2000¹, portée par la volonté des pouvoirs publics de lever les freins à l'emploi et encouragée par le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) et le Défenseur des droits, l'adaptation des temps d'accueil répond à deux objectifs principaux :

- > L'équité et l'accessibilité pour toutes les familles : adapter les temps d'accueil aux besoins et capacités variables des familles permet d'ouvrir l'offre en la rendant accessible à un plus large public ;
- > Le développement de l'enfant : l'accessibilité permise par la souplesse des modes d'accueil favorise la mixité sociale et la socialisation de l'enfant.

Ces objectifs font d'ailleurs partie de l'Adn de tous les établissements d'accueil du jeune enfant et sont inscrits dans les textes définissant et encadrant leur gestion². La mise en place de temps d'accueil adaptés permet ainsi, non seulement de remplir la mission sociale d'un EAJE telle que définie dans la loi, mais également d'en tirer des effets positifs sur la dynamique de son établissement, avec un impact sur les indicateurs de gestion et sur la mobilisation de ses professionnels.

2.1 Répondre aux besoins des familles

Dans un contexte où plus de 62 % des parents estiment qu'il est difficile d'élever leur enfant³, et que beaucoup de familles regrettent le manque de dispositifs pour les accompagner, notamment dans le cadre d'un accueil de leur enfant⁴, diversifier et adapter son offre d'accueil concourt à mieux épauler et soutenir les familles.

À cette difficulté s'ajoutent des freins bien connus : un tiers des 14,6 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France sont des familles monoparentales⁵. Lorsque l'on sait que la pénurie de places en crèche pénalise en tout premier lieu les mères isolées⁶, s'adresser au mieux aux besoins qui se présentent devient une nécessité pour répondre à l'objectif d'équité et d'accessibilité pour toutes les familles.

47 %

des parents regrettent le manque de dispositifs pour les accompagner

1. Décret du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique
2. Code de l'action sociale (Article L214-7)
3. *Être parent aujourd'hui* - Enquête BVA - Apprentis d'Auteuil, 2019
4. *Être parent aujourd'hui* - Enquête BVA - Apprentis d'Auteuil, 2019
5. Insee, novembre 2021
6. *Enquête sur la parentalité*, Cnaf, 2016

> Pour lever les freins de retour à l'emploi

L'accueil occasionnel ou à temps partiel facilite le retour à l'emploi des parents en leur permettant d'y consacrer un investissement de temps et de charge mentale. Cette problématique de l'accès à l'emploi constitue un enjeu majeur en matière de lutte contre la pauvreté des enfants : en 2014, le taux de pauvreté des enfants dont les deux parents sont sans emploi est de 73 %, de 24 % si l'un des deux parents est sans emploi, contre 19,8 % en moyenne.

Cependant, si ce constat amène à penser que les familles en situation de rupture de parcours d'insertion (non en emploi ou formation) seraient les plus à même d'enquêter une place en EAJE, on sait qu'il s'agit précisément de ces familles qui ne se sentent pas légitimes pour demander une place en EAJE car elles croient encore trop souvent que ces établissements sont réservés pour du temps plein ou pour les familles dont les parents travaillent.

Pour répondre à ce manque de légitimité ressenti, les places disponibles ponctuellement, sans contrat régulier dans un premier temps, peuvent donc offrir un premier mode d'accueil collectif à des familles en réinsertion qui, lorsqu'elles n'abandonnent pas leur parcours de professionnalisation, font souvent appel à des modes de garde non formels (amis, entourage personnel, voisinage...) pas toujours sécurisant pour l'enfant, ou adapté à ses besoins. Ce recours au cercle de l'entourage ne garantit pas non plus la possibilité pour le parent d'avoir une approche sereine au quotidien dans son parcours d'insertion.

Un des premiers axes de mise en œuvre d'une offre d'accueil adapté aux besoins des familles est donc la communication qui est faite auprès des parents ainsi que leur accompagnement et le travail autour de la séparation effectué avec eux lors d'un premier accueil (voir plus bas : Déployer son offre d'accueil sur un territoire).

« Un certain nombre de familles en situation de fragilité, avec enfants de moins de quatre ans et domiciliées sur la ville de Cognac, ne s'autorisent pas pour diverses raisons (sociales, économiques, relationnelles) l'accès aux équipements d'accueil du jeune enfant de la ville.

Sabrina Bertolini - Caf de la Charente



> Pour contrer l'auto-censure et permettre des temps de répit (conciliation vie familiale et vie sociale)

L'accueil ponctuel favorise le répit parental alors que 32 % des enfants de moins de trois ans sont uniquement gardés par leurs parents, sans aucun autre mode d'accueil. L'offre d'accueil occasionnel leur permet alors de disposer d'un temps pour eux, que ce soit pour des démarches professionnelles, administratives, du temps de loisirs ou de repos, mais également une prise en charge de la santé physique et mentale du jeune parent.

32 %

des enfants de moins de 3 ans sont uniquement gardés par leurs parents

Au-delà des aspects bénéfiques sur l'insertion professionnelle, il est nécessaire d'envisager le répit parental comme un besoin devant être accessible aussi bien aux parents actifs, en insertion, ou inactifs. Là encore, l'auto-censure observée par la différence des taux de recours entre familles occupées actives, inoccupées actives (chômage), ou inoccupées, nous montre que le recours à un mode de garde reste encore perçu comme un « luxe » optionnel ou inaccessible pour un parent ne travaillant pas et a fortiori n'étant pas engagé dans un parcours d'insertion.

La promotion des modes d'accueil adaptés aux besoins des familles doit donc se faire au double argument de l'insertion professionnelle des parents en rupture de parcours, mais également de l'accessibilité à toutes les familles à un temps de répit parental.

C'est d'ailleurs l'un des principes répétés dans l'avis rendu par le Cese sur la mise en place d'un service public de la petite enfance : « Les parents doivent pouvoir disposer de solutions d'accueil ponctuelles qui répondent à des contraintes professionnelles ou bien à la nécessité de temps de répit. Le Cese recommande le développement de formes hybrides d'accueil ou de solutions d'accueil à temps incomplet, que ce soit en réhabilitant des offres existantes mais peu utilisées ou en prônant des expérimentations innovantes¹ »



L'accueil occasionnel permet l'accès aux enfants, dont les parents ne travaillent pas, à des lieux de socialisation et de jeux adaptés à leur développement, tout en facilitant le lien vers l'école. C'est également un mode d'accueil qui permet l'accompagnement parental, le répit et la restauration du lien social pour les parents isolés.

Mélanie Descamps, coordonnatrice petite enfance, CCAS – Elbeuf-sur-Seine, Gestion de deux multi-accueils et d'une halte-garderie



1. [2022_04_sp_accueil_enfance.pdf \(lecese.fr\)](#)

2.2 Concourir au développement harmonieux de tous les enfants et les préparer à la scolarisation

La charte nationale d'accueil du jeune enfant porte les grands principes communs à l'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant. Elle devient, en 2022, intégrée au projet d'établissement et doit être déclinée de manière concrète dans la vie quotidienne de l'EAJE¹. La mise en place de temps d'accueil adaptés aux besoins des familles et des enfants est une application concrète de cette charte, permettant d'accueillir les enfants quelle que soit leur situation ou celle de leur famille, au contact de professionnels formés pour accompagner leur socialisation et favoriser leur développement.

> Favoriser le bien-être et la socialisation de tous les enfants

La diversité et la multiplicité des interactions de l'enfant au cours de ses trois premières années ont un effet important sur l'apprentissage du langage et le développement socio-émotionnel².

Le Rapport de la commission des 1 000 premiers jours de septembre 2020 cite l'étude de cohorte Elfe (plus de 18 000 enfants suivis depuis leur naissance en 2011 en France métropolitaine) qui « a montré que le fait de fréquenter un mode d'accueil extérieur formel tendait à réduire les inégalités sociales de développement du langage. Le contact de l'enfant avec des professionnels de la petite enfance, qui peuvent proposer des activités éducatives adaptées à l'âge de l'enfant, pourrait être en outre une source d'enrichissement du vocabulaire³. » Dans ce même rapport, il est indiqué que « Les modes d'accueil constituent aussi de véritables observatoires du développement précoce et peuvent jouer un rôle important dans le dépistage des troubles du neurodéveloppement et l'orientation des familles vers des services adaptés ».

Les études et la synthèse du séminaire Premiers Pas conduit en 2020 par la Cnaf, France stratégie et le HCFEA montrent que dans le but de favoriser le bon développement de l'enfant, il faudrait tendre à une « fréquentation régulière, hebdomadaire et progressive pour atteindre au moins quatre demi-journées par semaine en groupe » à partir de 6 mois et jusqu'à l'entrée à l'école. La question de l'adaptation des modes d'accueil pour permettre la mise en place progressive d'un accueil régulier là où il est possible est donc cruciale : les enjeux de développement de l'enfant rejoignent ici les principes d'égalité et d'accessibilité, à la sociabilisation, le développement du vocabulaire, le dépistage des troubles du neurodéveloppement...

Enfin, pour les enfants porteurs de handicap tout particulièrement, l'accueil ponctuel, occasionnel dans un premier temps puis partiel régulier, permet de faire une entrée en douceur dans le mode collectif, adaptée à leurs rythmes et leurs besoins, tout en rassurant les parents sur la possibilité de mettre en place un calendrier adapté, de se familiariser avec les professionnels formés à la prise en charge particulière de chaque enfant, et de mettre en place une sociabilisation avec les pairs.



Je pense qu'il faut surtout faire preuve de souplesse et s'adapter au mieux à chaque situation rencontrée. Souvent l'accueil occasionnel se « transforme » en accueil régulier l'année suivante (même si la situation familiale n'a pas changé). La famille y voit le bienfait pour leur enfant de fréquenter un accueil collectif (socialisation, autonomie).

Directrice d'un multi-accueil, Léo Lagrange



1. Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

2. Melhuish, Lloyd, Martin & Mooney, 1990 - Melhuish, Martin & Mooney 1991 - Hart & Risley 1995

3. Dereu, M., et al., Can child care workers contribute to the early detection of autism spectrum disorders ? A comparison between screening instruments with child care workers versus parents as informants. J Aut Dev Dis, 2012. 48: p. 781 – 796.

> Préparer l'entrée à l'école

Le recours, même ponctuel, transitoire, à un mode d'accueil en collectif permet de développer le bien-être de l'enfant, mais aussi de réduire les inégalités de destin, en favorisant l'égalité des chances avant l'entrée dans le monde scolaire.

Accueillir des enfants, même de façon irrégulière, permet de les mettre dans de bonnes dispositions pour leur entrée à l'école, et d'améliorer leur intégration. Des actions passerelles avant l'entrée à la maternelle peuvent être mises en place.

Elles permettent d'accompagner les enfants et leurs parents dans cette transition et de préparer le premier accueil à l'école.

Pour les parents, cela permet d'échanger avec des professionnels de la petite enfance sur la séparation, de les rassurer et les épauler, et d'aborder certains sujets tels que : l'acquisition à la propreté, le sommeil ou le rythme de vie.

Pour les enfants, au-delà de la sociabilisation et de l'apprentissage du langage, évoqués ci-dessus, il s'agit également s'accoutumer avec les règles de vie d'un établissement d'accueil collectif.



L'accueil collectif occasionnel ou de courte durée, dans des structures de qualité, favorise le bien-être de l'enfant

- > La fréquentation d'un accueil extérieur en groupe favorise la sociabilisation de l'enfant et le dépistage des troubles du neurodéveloppement.
- > Au sein des EAJE, les enfants, même si ce n'est que ponctuellement, peuvent profiter d'un environnement professionnel sécurisant, stimulant et respectant leur développement et leurs besoins propres.
- > Cet accueil ponctuel favorise le développement global de l'enfant : les enfants accueillis en crèche (ou par un assistant maternel) acquièrent en moyenne un vocabulaire plus riche que ceux accueillis par les grands-parents ou les parents.
- > La diversité et la multiplicité des interactions de l'enfant au cours de ces trois premières années ont un effet sur l'apprentissage du langage mais aussi sur son développement socio-émotionnel.
- > La richesse des propositions éducatives et des espaces de jeux participent au développement des compétences et à la découverte de son environnement.

2.3 Instaurer une nouvelle dynamique au sein des établissements d'accueil du jeune enfant

Pratiquer des accueils collectifs adaptés aux besoins des familles, c'est également pérenniser et donner un nouveau souffle à certains établissements.

Pour les établissements entrés dans cette démarche de modulation de leur agrément, on note de réelles améliorations en termes de gestion, de cohésion d'équipe mais aussi sur le plan de leur implantation sur un territoire.



Le taux d'occupation était autour de 59 % en février 2021. En accueillant ces nouvelles familles, et en répondant à ces nouveaux besoins, dès la fin mars 2021 on est passé à 78 %.

Il y avait une vraie volonté de désormais répondre à une demande d'accueil sur un territoire, qui est un territoire rural, mais qui n'avait pas trouvé de réponses à ce moment-là.

L'ouverture à ces différents types de contrats, qui répondait à un réel besoin, a évidemment changé complètement le fonctionnement de la crèche puisque on est passé d'un taux d'occupation de 59 % en février 2021, à plus de 80 % en moyenne en mai 2022 et ce malgré de nombreuses absences pour covid en début d'année 2022.

La bonne gestion des plannings des contrats « réguliers mais variables », complétée par les plannings de l'accueil des enfants venant occasionnellement permet une régularité dans le nombre d'enfants accueillis tous les jours, qui se situe autour de 45 enfants.

Valérie Rival-Massey - crèche Mélusine



> Amélioration des indicateurs de gestion

• Incidences sur l'activité

Mettre en place ce type de dispositifs a pour incidence d'offrir une place d'accueil à un plus grand nombre de familles et d'accueillir plusieurs enfants sur une même place.

Mécaniquement cela concourt ainsi à améliorer l'activité, à stabiliser financièrement un EAJE et à optimiser son taux d'occupation.

La majorité des établissements ayant mis en place l'accueil occasionnel et l'accueil à temps partiel ont vu leur taux d'occupation s'améliorer. C'est ce qui ressort des différents entretiens passés avec des crèches collectives¹.

70 %

des crèches collectives ont amélioré leur taux d'occupation grâce à l'accueil occasionnel.

1. Questionnaire Cnaf, 70 acteurs sondés dont 85 % de directeurs d'EAJE.



Sur les territoires

- > Dans la crèche municipale Mélusine de la Rochefoucauld en Charente, le taux d'occupation est passé de 59 % en février 2021 à 90 % en juin 2022 à la suite de la mise en place de l'accueil occasionnel.
- > Dans la halte-garderie associative Léo Lagrange de Paris 18^e, le taux d'occupation de 72 % en 2018 est passé à 85 % en 2019.

Le niveau d'heures facturées à la suite de la mise en place de l'accueil occasionnel est lui aussi satisfaisant. Une enquête réalisée dans le réseau mutualiste¹ montre la diversité des taux constatés : hors halte-garderie, les heures facturées en accueil occasionnel représentent en moyenne 16 % de l'activité d'un EAJE.

La facturation des familles accueillies occasionnellement est déclinée dans la réglementation relative à la PSU : les familles doivent payer uniquement les heures effectuées par l'enfant.

Cette modalité permet un bon ajustement du taux de facturation puisque les heures réalisées sont égales aux heures réservées, et de ce fait permettent d'avoir en complément des recettes habituelles, des participations familiales supplémentaires ainsi que la PSU qui est liée.

Dans les faits, les pratiques des gestionnaires sont assez variées et sont déclinées dans leurs règlements de fonctionnement, avec notamment une souplesse pour les accueils de courte durée (2-3 mois), qui peuvent également appliquer une facturation aux heures effectuées.

Sur la facturation de ce type d'accueil, chaque gestionnaire a ainsi sa propre politique. Par exemple certains multi-accueils ne pénalisent pas les familles n'annulant pas les heures.



Au départ, nous avons prévu une facturation si la famille n'annulait pas 48h avant. Nous l'avons supprimée. En effet, cela représentait un poids financier trop important pour certaines familles.

Mélanie Descamps, coordonnatrice Petite Enfance – CCAS Elbeuf sur Seine



• Des recettes complémentaires

Au-delà du financement socle relatif à la PSU², l'établissement peut disposer de financements complémentaires avec les bonus mis en place par la branche Famille.

Adapter son offre d'accueil, c'est s'ouvrir à de nouvelles familles et ainsi participer à l'accentuation de la mixité sociale.

C'est également la possibilité d'une réponse à des besoins d'accueil court pour des enfants porteurs de handicap. Cette ouverture vers des publics différents permet alors de déclencher ou d'améliorer la perception de bonus.

Les bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » permettent en effet de valoriser l'accueil d'enfants en situation de fragilité qui viennent potentiellement sur des temps courts ou de manière occasionnelle et participent ainsi à réduire le reste à charge des gestionnaires.

1. Enquête réalisée auprès de 43 établissements du réseau de la mutualité française

2. Tous les types d'accueil (occasionnel et régulier) répondent aux mêmes critères de financement. La PSU permet ainsi de prendre en charge jusqu'à 66 % du prix de revient déduction faite des participations familiales, dans la limite du plafond

• Les aides financières

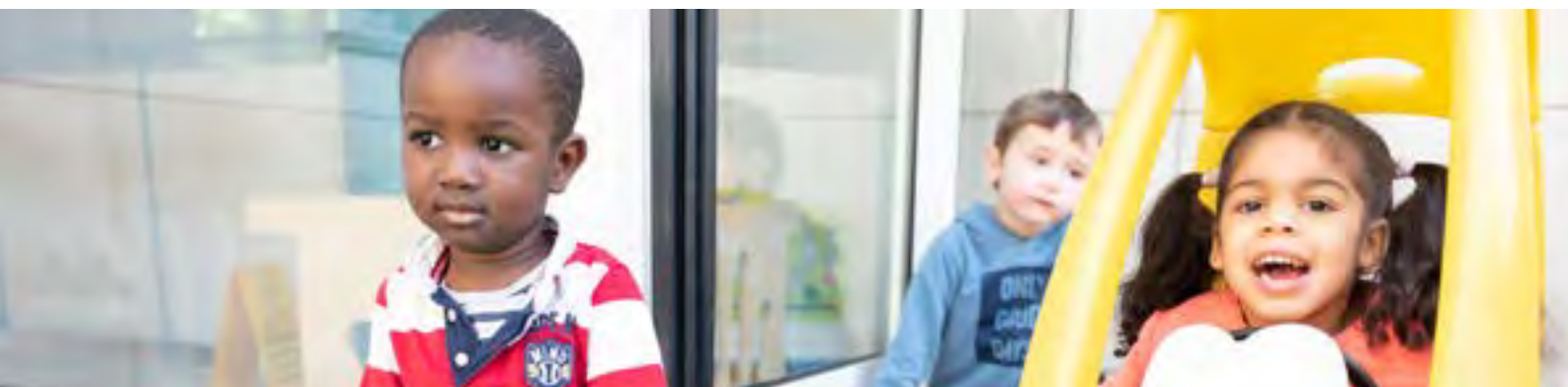
La mise en place d'un accueil adapté aux besoins des familles passe par un suivi accentué des indicateurs de gestion et souvent par un changement d'organisation. Des nouvelles méthodes doivent alors être développées au sein des EAJE pour faciliter le travail des équipes et limiter la charge de sa gestion quotidienne : équipement en logiciel de gestion adapté, mise en place de planning partagé à l'ensemble des équipes, création d'outils novateurs de réservation...

Ces nouveaux outils peuvent être financés par des aides complémentaires des Caf : comme le Fonds de Modernisation (Fme) pour l'acquisition de logiciel de gestion notamment, ou encore le Fonds Public et Territoire (Fpt) pour l'adaptation du projet d'accueil selon le public accueilli (axe 1 : Handicap et axe 2 : Insertion des familles).



Diversifier son offre d'accueil n'a pas d'impact financier défavorable

En termes de gestion financière, la majorité des établissements ayant adapté leur mode d'accueil ont vu leur gestion financière s'améliorer, tant en termes de taux d'occupation que de taux de facturation.



> Valorisation de son offre et son projet d'établissement

Une offre d'accueil polyvalente et adaptée aux besoins des familles permet de toucher et d'accompagner davantage de familles. L'EAJE se retrouve alors au sein d'un écosystème autour duquel gravitent partenaires, associations et collectivités. Les portes de l'EAJE s'ouvrent un peu plus vers l'extérieur.

Cet élargissement à des publics plus diversifiés nécessite néanmoins une adhésion des professionnels au nouveau projet de l'établissement, qui une fois acquise valorise leur travail et leur accompagnement au quotidien non seulement auprès des enfants mais aussi des familles.



Avec l'expérience, on s'aperçoit que la diversité des propositions d'accueil forme un équilibre et une véritable richesse au sein de la structure.

Véronique Jacquet - Fneje



Au-delà de la gestion, l'accueil occasionnel peut engendrer une dynamique d'équipe grâce à un projet socialement fort et valorisant.

Claire Gougeon - Acepp



• S'inscrire dans un ancrage territorial et partenarial

L'adaptation de l'accueil, comme vu précédemment, participe à la mixité sociale et à l'égalité d'accès aux modes d'accueil collectifs sur un territoire.

Cette adaptation aux besoins des familles nécessite de fait un profond travail en réseau permettant à l'établissement de s'ouvrir davantage sur l'extérieur. Des contacts fréquents entre les partenaires sont donc nécessaires pour permettre un accueil polyvalent.

L'établissement devient moins isolé et contribue à l'organisation d'un réseau d'accompagnement des familles en termes de parentalité, d'insertion professionnelle ou sociale.

Cette démarche permet d'inscrire pleinement l'EAJE comme un acteur central de la politique sociale territoriale et de positionner la politique petite enfance comme un axe majeur de la lutte contre la pauvreté, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des familles fragilisées.



La multiplicité des échanges entre professionnels de l'accompagnement social permet également d'enrichir les pratiques de chacun et de créer naturellement des passerelles et une coordination de parcours pour les personnes accompagnées. En réduisant les logiques de guichet pour les usagers des différents services, le recours à un mode d'accueil est facilité auprès des publics qui en font le moins la demande. Quant au profil des parents, on retrouve les parents qui ne travaillent pas (femme au foyer), les parents en congés parentaux, les parents en recherche d'emploi. Mais également une proportion non négligeable de familles orientées par la PMI, un CHRS, la maison des solidarités pour des publics fragiles. L'accueil occasionnel revêt donc une forte dimension sociale, néanmoins variable selon les territoires et selon la nature de l'EAJE.

Enquête réseau mutualiste, 2019¹



Sur les territoires

Le parcours d'accueil immédiat à Elbeuf-sur-Seine, alternative entre l'accueil d'urgence et l'accueil traditionnel, permet de proposer une solution de garde en 72h à des familles vulnérables. L'offre s'adresse à des familles monoparentales, en formation ou en attente de régularisation notamment, en fonction de critères de vulnérabilité et d'urgence.

1. Contribution du réseau mutualiste à l'étude, 58 réponses à l'enquête, 2019

• La qualité de l'accueil et la valorisation du travail des professionnels

Les familles accueillies occasionnellement ou sur créneaux de courte durée sont souvent des familles en demande d'informations et d'échanges avec les professionnels de la crèche. Au-delà de l'accueil de leur enfant, il arrive régulièrement qu'elles questionnent les professionnels sur des sujets de développement de l'enfant, de la diversification alimentaire ou autre. C'est parfois leur seule source d'informations en termes d'accompagnement à la parentalité.



Bons nombres de parents nous disent être « isolés » et prennent le temps de discuter avec le personnel des préoccupations touchant les jeunes parents : « suis-je une bonne mère ? Mon enfant dort avec nous, est-ce bien ? ». Nous nous sommes donc intéressées à ces familles attendant autre chose qu'un mode de garde occasionnel. Travaillant autant que possible avec nos collègues puéricultrices de la PMI, nous nous sommes rendu compte que ces familles avaient besoin de « se poser » et d'être écoutées.

Isabelle Boillod, directrice de la crèche La Ribambelle de Nogent-sur-Seine



Cet accompagnement plus personnalisé, qui va au-delà des transmissions classiques, a tendance à donner un nouveau sens au travail des professionnels.

Quand il y a une amélioration de la situation de la famille et qu'une relation de confiance avec les parents s'instaure, les professionnels se sentent davantage valorisés dans leur travail. Ils retrouvent un supplément d'âme dans leurs missions quotidiennes.

La plupart des crèches ayant mis en place ce type de dispositifs ont vu la stabilité de leurs équipes s'améliorer, avec une baisse de l'absentéisme et du turn-over. Il se crée alors dans les équipes un sentiment d'appartenance et la marque employeur s'en trouve renforcée. Dans un contexte de pénurie du personnel, cette cohésion d'équipe est un véritable atout pour l'établissement.



Les équipes disent qu'elles n'iraient pas travailler ailleurs. Cette spécificité-là, cette diversité du public, ces projets en faveur du soutien aux parents (...) c'est une plus-value pour la fidélisation, pour la motivation du personnel avec un sentiment de valorisation qui est fait directement par les familles et les partenaires.

*Céline Rousselet, Léo Lagrange
Franche-Comté*



Au-delà de la gestion, l'accueil occasionnel peut engendrer une dynamique d'équipe à cause d'un projet socialement fort et valorisant.

Claire Gougeon – Aceptp





FICHE PRATIQUE 2

ÉVALUER LES BÉNÉFICES DE LA DÉMARCHE

- Est-ce que j'ai des outils adaptés à la gestion d'un planning variable ?
- Est-ce le temps d'accueil de ma structure est utilisé de façon optimale ?
- Est-ce que mon taux d'occupation est perfectible ?
- Quelle est la part d'heures facturées (réalisées ?) liée à l'accueil occasionnel ?
- Quelle est ma politique en matière de facturation des heures annulées ? Cela apparait-il dans mon projet d'établissement ?
- Est-ce que mon établissement est éligible aux bonus mixité et/ou handicap ?
- Est-ce que je pratique des projets spécifiques (art et culture, accompagnement à la parentalité ...) me permettant de bénéficier de subventions complémentaires ?
- Mon projet d'établissement est-il attractif pour les professionnels ?



3

COMMENT DÉPLOYER CES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS ?

Une fois les besoins des familles identifiés et les bienfaits évalués pour tous, l'établissement peut se consacrer au déploiement des différents dispositifs. Cela passe, non seulement par un ajustement des pratiques au sein de l'établissement mais aussi par un travail partenarial car il est nécessaire que cette nouvelle offre d'accueil soit connue des familles et des acteurs qui gravitent autour de la crèche (collectivités locales, associations, services sociaux ...).

3.1 Au sein de l'EAJE

L'accueil occasionnel ou partiel est à penser spécifiquement par chaque gestionnaire dans son projet éducatif, décliné par chaque directeur et son équipe dans le projet pédagogique de son établissement. Ce fonctionnement doit être ajusté au plus près des besoins des familles du territoire où se situe l'EAJE.

> Au niveau administratif

La souplesse qu'impose le fonctionnement d'un multi accueil demande de maîtriser pleinement les dispositions de l'établissement et les besoins des familles. La personne la mieux placée pour répondre à cette fonction est généralement le directeur de l'établissement car il est en dialogue quotidien avec le public qu'il accueille.

Le directeur impulse le projet, il doit proposer des outils adaptés pour gérer la liste d'attente, organiser les critères de priorité d'accueil, faciliter la gestion du planning de présence des enfants. (cf en annexe un exemple de planning réalisé par Espace 19, halte-garderie du 19^e arrondissement de Paris).

Des outils de gestion des places permettent aujourd'hui d'avoir une bonne visibilité sur les plannings des familles et la fréquentation de l'EAJE.

La demande des familles peut se faire via une planification mensuelle, une planification hebdomadaire ou au jour-le-jour. La communication se fait majoritairement oralement, par mail, par téléphone avec des créneaux d'appel définis ou continus, ou par des fiches de réservation. Ce recensement des demandes impose de l'organisation.

> Auprès des équipes

• La formation et l'accompagnement des équipes

Concrètement, on sait que ce mode de fonctionnement demande un travail en profondeur sur l'ensemble de l'organisation de l'EAJE et nécessite une adhésion et une formation particulière des professionnels.



Le ministère des Solidarités et de la Santé a lancé en 2021 un plan de formation des professionnels de la petite enfance, appelée Enfance = Égalité portant sur 7 thématiques identifiées comme prioritaires dans la lutte contre les inégalités : le langage, l'alimentation et la nature, l'art et la culture, la prévention des stéréotypes, l'accueil des parents, le numérique et l'accueil occasionnel. Cette formation est ouverte à tous les professionnels de la petite enfance et vient compléter le dispositif habituel de formations dédiées à la Petite enfance.

Les attendus de l'axe 4 de cette formation (l'axe dédié à l'accueil occasionnel) sont joints en annexe 2.

Ces formations peuvent être animées par des organismes de formation ou des gestionnaires de crèches ayant un centre de formation. De manière non exhaustive et à titre d'exemples, voici quelques formations identifiées sur le territoire :

Organisme	Intitulé de la formation
Institut Iris ¹	« Accueil Occasionnel du jeune enfant et de sa famille »
Enjeux de formation ²	« Favoriser l'accueil occasionnel »
L'Arifts Pays de Loire ³	« L'accueil occasionnel du jeune enfant »

Certaines Caf peuvent également être à l'initiative de ces formations et peuvent les co-animer, à l'instar des Caf de Bretagne qui se sont associées à des têtes de réseaux petite enfance et des organismes de formation (Aceptp 29, En jeux d'enfance, Cnfpt, Fédération régionale des centres sociaux) afin d'organiser webinaire et module de formation à destination des directeurs d'EAJE de Bretagne.

Des connaissances renforcées peuvent aider chaque professionnel à mieux cerner les objectifs de ces accueils ponctuels et alors s'investir plus activement dans cette démarche.



Sur les territoires

- > À l'Espace 19, crèche du 19^e arrondissement, la directrice Carole Locatelli a l'habitude de dire : « il faut déconstruire ce qui a été appris en formation initiale et reconstruire avec nos observations » pour mettre en place un projet d'accueil occasionnel.
- > Dans le réseau Léo Lagrange, une journée de formation est dédiée à l'Accueil Occasionnel dans la formation de 5 jours des nouvelles directrices.

1. Institut de Ressources en Intervention Sociale : www.institut-iris.fr

2. Scic Enjeux D'enfance : www.enjeuxdenfance.fr/en-jeux-de-formation

3. Arifts Pays de Loire : <https://arifts.fr/>



Avant de réaliser de l'accueil occasionnel, j'y étais opposée. Nous sommes peu sensibilisés lors de notre formation initiale et il est parfois difficile de prendre du recul et de réfléchir à nos modes d'accueil : on manque de temps et on travaille souvent dans l'urgence.

Directrice halte-garderie Léo Lagrange, 75018



Au-delà des formations spécifiques liées à l'accueil occasionnel, il est également intéressant de procéder à diverses formations liées aux publics accueillis.

L'adhésion des équipes est indispensable au bon fonctionnement du multi accueil. Des méthodes de travail souples sont nécessaires, notamment lorsque les temps de familiarisation s'étendent sur l'année et que l'équipe participe à la gestion quotidienne de l'accueil occasionnel par l'appel des familles. Les conditions de travail ne doivent pas être subies. Les professionnels doivent être pleinement conscients que leur investissement répond à des attentes/besoins des parents.



Il n'y a pas eu de formations spécifiques répertoriées. Compte tenu des profils des familles concernées majoritairement fragiles, des formations sur l'accueil de tous, l'interculturalité ou encore la séparation peuvent s'avérer très utiles.

Pour certains, la pratique de l'anglais ou d'autres langues étrangères est une nécessité. Il faut se former, faire appel au réseau ou recourir à des associations de traduction parfois. Pour les familles qui maîtrisent peu ou mal la lecture, le recours à des éléments graphiques pour expliquer les règles de vie à la crèche est utile.

Certaines formations ont été mises en place par les fédérations Acept à la faveur du plan de lutte contre la pauvreté. Une malle spécifique sur la séparation est en cours de création.

Les besoins en formations croisent aussi ceux rencontrés par les équipes qui gèrent des places Avip.

Enfin ces accueils nécessitent du temps d'analyse de la pratique car ils peuvent être chargés en émotions du fait entre autres de l'absence de temps d'adaptation.

Pour pallier cela en accueil d'urgence certaines équipes mettent en place une fiche d'info succincte.

Claire Gougeon - Acept



• Les réunions

L'équipe de professionnels travaillant auprès des enfants doit pouvoir avoir le temps de réfléchir aux outils pédagogiques qu'elle veut mettre en place pour assurer un accueil de qualité à l'ensemble des enfants qu'elle accueille et donner aux enfants présents plus ponctuellement, les repères dont ils auront besoin pour bénéficier pleinement des journées passées à la crèche. Pour cela, les temps de réunions doivent aborder ce point pour construire, en équipe, les outils adaptés au fonctionnement de la structure.

Les journées pédagogiques, durant lesquelles les équipes définissent leurs pratiques communes par la rédaction du projet éducatif, permettent d'inscrire de favoriser une bonne organisation de l'accueil. Il faut donner du sens à l'accueil occasionnel ou partiel, l'inscrire dans les missions de l'établissement et insister sur la vocation sociale de cet accueil. Adapter le fonctionnement du service d'accueil aux besoins des publics fragiles et à l'évolution de leur situation est important, notamment en faisant évoluer les périodes d'accueil de l'enfant (temps d'accueil, temps d'écoute des parents, période de familiarisation...).

Aussi, les réunions d'analyse de la pratique (rendues obligatoire Article R2324-37 - Code de la santé publique - Légifrance (legifrance.gouv.fr)...) donnent aux équipes un espace d'expression pour partager les contraintes et solutions apportées dans leur gestion du quotidien des enfants. Ces espaces de réflexion sont l'occasion de définir, en équipe, des pratiques professionnelles de qualité adaptées à tous les besoins de familles.



La mise en place du développement de l'offre d'accueil occasionnel et partiel a, au départ, été une source d'inquiétude pour les équipes. Nous avons recruté, avec l'aide de la collectivité, un poste supplémentaire pour rassurer les professionnels et redonner du sens au projet. Nous avons retravaillé en équipe le projet pédagogique, augmenté la fréquence des réunions d'équipe, mis en place des temps d'analyse de pratiques et créé des partenariats extérieurs. Nous avons ouvert la crèche aux intervenants pour proposer des ateliers, pour motiver les équipes avec des projets initiés par des professionnels à l'extérieur de la structure.

Valérie Rival-Massey, crèche Mélusine



> La pédagogie

• La familiarisation

Pour s'inscrire dans les fondements de l'accueil professionnel de qualité, il faut pouvoir organiser l'arrivée de l'enfant et lui permettre de connaître les espaces, l'équipe et l'ensemble de l'environnement du lieu d'accueil en amont. L'objectif est que l'EAJE devienne pour l'enfant et sa famille, un lieu familier, où ils ont créé des liens avec les professionnels accueillants et développé un lien de confiance.

Sauf dans le cas de l'accueil d'urgence, les familles concernées vont préalablement faire une période de familiarisation. Il est nécessaire de réfléchir à un temps de partage et de découverte de l'EAJE par l'enfant, avec sa famille. Ces périodes de découvertes s'ajustent alors à l'âge de l'enfant, à ses compétences, sa situation familiale, et aux besoins de sa famille. Les parents peuvent aussi rester quelques temps avec leur enfant au moment de leur arrivée, après une période d'absence.

« L'accueil occasionnel est pensé comme l'accueil régulier, en termes de pédagogie, d'accompagnement des enfants et des familles, d'adaptation et de professionnel référent.

Laurence Miqueu,
directrice du multi-accueil
du Fronton – Haute-Garonne



« Idéalement, la période d'adaptation durera cinq jours, comme lors d'un accueil à temps complet, mais nous nous adaptons en fonction de la situation de la famille : c'est du sur-mesure.

Directrice halte-garderie
Léo Lagrange



• La communication

La communication avec les familles est aussi un élément essentiel sur lequel s'appuyer. L'EAJE doit assurer le maintien du lien avec les familles accueillies partiellement ou occasionnellement en les informant régulièrement des évolutions au sein de la crèche : de l'aménagement de l'espace, des changements d'équipe, des différents événements de l'EAJE. C'est un moyen supplémentaire pour renforcer le sentiment d'appartenance pour ces familles présentes plus ponctuellement dans la structure. Cette communication peut passer par des envois de photos par mail, des newsletters...

Après des enfants, les outils de communication visuelle tels les tableaux de présence, les albums de familles des enfants, les photos personnalisant les casiers ou lits des enfants sont autant de supports du quotidien des EAJE permettant aux enfants de se repérer et d'ainsi de développer un sentiment de sécurité. C'est aussi en leur signifiant verbalement leur place que ces enfants pourront se sentir bien accueillis.

Par ailleurs, proposer des places en accueil occasionnel implique de connaître les absences journalières des enfants accueillis régulièrement. Or, par manque d'information et de temps, les parents préviennent peu de l'absence de leur enfant. Les parents n'ont pas d'opposition à l'instauration d'une solidarité des places de crèches, il faut donc être pédagogue et leur faire comprendre les enjeux de l'accueil. Pour faciliter l'organisation des plannings, il est indispensable que les parents des enfants accueillis avec des contrats réguliers, informent au plus tôt (quand cela est possible) et clairement des périodes d'absences de leurs enfants. Cela permet de mieux anticiper les places disponibles à l'accueil occasionnel. Pour cela, l'équipe de l'EAJE peut se créer ses propres outils ou utiliser des applications conçues pour faciliter ces échanges.

• Les repères

Comme pour l'accueil régulier, l'aménagement de l'espace, le choix des jeux, l'environnement sonore sont des supports à utiliser pour rassurer les enfants.

« Il est primordial de réfléchir en amont à l'organisation matérielle, l'aménagement des jeux, des jouets et du mobilier, car il participe aux sensations et aux ressentis du quotidien, tant pour des enfants que des adultes (parents et professionnels)

Isabelle Boillod, directrice de la crèche La Ribambelle de Nogent-sur-Seine



Il peut être pensé, au sein de la crèche, un ensemble de jeux qui sera systématiquement proposé à l'arrivée de l'enfant : un livre, une musique qu'il retrouvera à chaque fois.

La crèche doit organiser les places d'accueil pour que chaque enfant qui en profitera, la considère comme étant « sa » place : lorsque l'organisation le permet, il est important de réserver un lit, une place pour le repas. Il faut prévoir un menu adapté à l'âge de l'enfant accueilli (particulièrement en cas de Projet d'accueil individualisé). Ce sont, encore une fois, des pratiques intégrées dans le quotidien des EAJE, qui doivent s'ajuster pour s'adapter à des accueils moins réguliers.



Il est indispensable d'intégrer l'accueil occasionnel dans le projet de la structure : il faut lui donner du sens, l'inscrire dans les missions de l'établissement.

Directrice multi-accueil, Léo Lagrange



La mise en place de repères de personnes est au cœur du travail des professionnels de l'accueil des jeunes enfants en collectivité. Certains établissements font le choix de désigner un professionnel par espace (section) qui sera référent des enfants accueillis plus ponctuellement. Ainsi, les enfants peuvent s'attacher à un professionnel qu'ils retrouvent à chaque période d'accueil. Aussi, ce professionnel connaît bien les habitudes de ces enfants présents de façon moins régulière.



L'accueil occasionnel ou partiel est d'aussi bonne qualité que l'accueil à temps plein

À partir du moment où la réflexion sur la diversité des offres d'accueil est portée en équipe, le projet de l'établissement peut apporter aux enfants accueillis moins régulièrement autant de bénéfice qu'à ceux accueillis à temps plein. L'irrégularité n'est pas synonyme de mauvaise qualité d'accueil. Avec des outils bien pensés et des objectifs bien définis, les enfants se construisent des repères et profitent pleinement de leurs journées en collectivité, avec tous les bénéfices d'un accueil professionnel.



La parole aux professionnelles : interview croisée de deux directrices d'EAJE

Carole Locatelli, directrice de la crèche Espace 19 – Paris

Valérie Rival-Massey, directrice de la crèche Mélusine – La Rochefoucaud

Comment gérez-vous administrativement les inscriptions ? Comment les familles se manifestent-elles ? Comment gérez-vous les priorités ?

Carole Locatelli : Concernant l'accueil occasionnel : ce sont des enfants que nous connaissons déjà puisque les familles disposent souvent, déjà, d'un contrat pour quelques demi-journées a minima (2, 3, 4 demi-journées dans la semaine).

Dès l'inscription, nous demandons aux familles de nous avertir de l'absence ponctuelle de leur enfant afin de pouvoir rendre service à d'autres familles. Nous expliquons également que cette démarche permet de rassurer l'équipe et de ne pas nous inquiéter pour l'enfant mais également l'intérêt pour les autres familles accueillies (Une démarche dont elles peuvent bénéficier elles-mêmes par ailleurs à un autre moment).

En annexe (n°3), un tableau que l'équipe utilise : dès qu'un parent signale une absence par téléphone, chacun l'indique. L'équipe note également les demandes et besoins des parents au fil de l'eau et, en fonction, on attribue les places vacantes au jour le jour en fonction des besoins.

Pour les inscriptions : Nous en faisons toute l'année dès qu'une place se libère. Nous disposons d'une liste d'attente où les familles peuvent s'inscrire à tout moment et indiquer leur souhait : (ex : temps complet ou mi-temps type Hg). Ainsi dès qu'une place se libère (quelle que soit la durée) nous commençons par ajuster les contrats des enfants déjà inscrits si les besoins des familles ont évolué (ex : une famille a trois demi-journées, la maman s'est mise à travailler tous les matins, donc on lui propose les 2 autres demi-journées). Ensuite, nous contactons de nouvelles familles sur la liste d'attente quelle que soit leur demande (Hg ou temps plein) et nous proposons ce que nous avons de disponible et la famille accepte ou refuse.

Nos critères d'admission :

- > Priorité sur la date de la demande afin d'être juste.
- > L'âge de l'enfant peut entrer en compte car on ne peut pas accueillir que des enfants de 8 mois tout de même. Cependant, le travail en tranches d'âge mélangées, s'il a un intérêt éducatif, permet également une forme de souplesse dans la gestion puisque nous n'avons pas de critères relatifs à l'âge très figés. Là où certaines structures n'accueillent pas certains enfants à quelques mois près parce qu'ils ne sont pas des « moyens » ou des « grands ». Pour nous, l'âge entre beaucoup moins en ligne de compte sauf si, par exemple, à la suite de nouveaux accueils trop d'enfants ne mangent pas seuls.
- > Aucun « tri » sur la situation professionnelle des parents sauf pour les places à temps complet pour les rentrées scolaires afin de faire le lien avec la mairie d'arrondissement et avoir un peu de « Mixité sociale » lorsqu'il nous semble que l'équilibre est rompu.
- > Pour les familles vulnérables/ isolées, nous demandons aux partenaires sociaux (puéricultrices de secteur, associations, PMI, CHRS) d'encourager les parents à faire la demande de places en autonomie car, pour ces familles cela participe au processus de « séparation » (« je décide de mettre mon enfant en collectivité »).

Cependant, les professionnel.le.s doublent d'un mail lorsque la situation est très urgente (problème dans le développement de l'enfant, conditions de vie très précaires, manque de place à la maison, démarches liées à l'emploi ou accès aux droit). Ils/elles peuvent également nous dire ce qui est souhaitable pour l'enfant en termes d'accueil pour répondre à la fois aux besoins des familles et de l'enfant. Ainsi, dans certaines situations très préoccupantes, nous pouvons proposer une ou deux demi-journées. Nous ajustons avec nos disponibilités et faisons ensuite évoluer le contrat en fonction des avancées de la famille et des places disponibles.

Comment gérez-vous la gymnastique des plannings avec des contrats qui changent régulièrement ?

Carole Locatelli : Pour les réservations ponctuelles quotidiennes cela se gère au jour le jour. Lorsqu'il s'agit de remplacer un enfant absent par un autre enfant, ce sont les équipes qui gèrent seules avec le tableau. S'il s'agit de faire du sureffectif (demande d'une famille très urgente ponctuellement) les équipes reviennent vers mon adjointe ou moi-même qui avons une vue d'ensemble sur toutes les unités et pouvons décider.

Lorsque l'on fait évoluer l'accueil d'une famille de façon récurrente nous changeons les contrats et faisons un avenant. Car, même si nous mettons en avant le prix à l'heure au moment de l'inscription, certaines familles ont du mal à conscientiser ce que cela représente au mois. Cela permet donc au parent de mieux se rendre compte également de ce qu'il aura à payer.

Valérie Rival-Massey : À mon arrivée, l'offre d'accueil de la structure ne correspondait pas forcément aux besoins, ni à la demande des familles puisque nous avions essentiellement des contrats réguliers dits « classiques », avec un taux d'occupation un petit peu en berne.

Et du coup, lorsque je suis arrivée, j'ai pu observer qu'il n'y avait aucun accueil occasionnel et encore moins d'accueil que moi j'appelle « prévisionnel » mais qui correspond à l'accueil partiel.

Sur ces accueils, les plannings changent tous les mois, et les journées d'accueil de ces enfants peuvent changer aussi toutes les semaines. En revanche ces contrats peuvent être faits sur 6 mois ou sur un an.

La tendance depuis le Covid, c'est que ces contrats « variables » augmentent de plus en plus et que la tendance s'inverse complètement. Actuellement en pleine réception des nouvelles inscriptions pour la rentrée de septembre 2022, je constate que presque 80% des nouvelles demandes concernent des enfants qui vont venir régulièrement, mais sur des horaires qui vont varier quasiment d'une semaine sur l'autre et d'un mois à l'autre.

Donc la nécessité pour compléter ces plannings qui vont laisser beaucoup de créneaux disponibles, c'est de développer l'accueil occasionnel.

Lorsque je suis arrivée en février 2021, l'urgence c'était, de faire « rentrer » les familles qui avaient demandé un accueil occasionnel et qui n'avaient pas eu forcément de réponse et donc de gérer ces plannings

variables et voir comment articuler une gymnastique pour répondre à toutes ces demandes en attente.

Comment avez-vous obtenu l'adhésion des équipes sur le projet ? Avez-vous dû faire un accompagnement spécifique ? Et quels bénéfices en tirent les professionnels ?

Carole Locatelli : Le projet est travaillé en équipe tout au long de l'année. Mais il est vrai que la question du « sens » est primordiale et le fait de travailler dans un centre social et culturel donne déjà un ton au moment des recrutements et nous rassemble autour de valeurs communes : Réduire les inégalités avant l'entrée à l'école

- > Lutte contre les inégalités hommes/femmes
- > Solidarité de proximité / bienveillance
- > Soutien à la fonction parentale

Au quotidien, même si nous ne parlons pas forcément de la situation de chaque famille individuellement, nous évoquons régulièrement tout ce que les réservations ponctuelles permettent aux familles : démarches d'accès aux droits / recherche d'emploi / répit pour les mamans à charge mentale trop forte qui impacte la relation mère enfants / bénéfiques immédiats pour les enfants de passer du temps en collectivité en termes de développement.

Les professionnels ont donc en tête l'importance de leur implication au côté des familles. « C'est grâce à eux que les familles gagnent en autonomie, en pouvoir d'agir ».

Par ailleurs, nos projets d'éveil culturel et artistique / de langage / de prévention menés par les équipes (et déterminés dans leurs objectifs d'évaluation annuelle) pour tenter de réduire les inégalités avant l'entrée à l'école apportent un aspect qualitatif au projet et valorisent les professionnels qui ont à cœur d'en faire profiter le maximum d'enfants et de familles.

Tout cela passe également par un accompagnement quotidien, de la formation régulière, de la déconstruction-reconstruction de la représentation de l'accueil des enfants en collectivité.

Valérie Rival-Massey : Passer d'un taux d'occupation de à peu près 60 % à quasiment 80 % en un mois et demi, ça a pu effrayer les équipes, qui étaient habituées à un certain type de fonctionnement, avec par exemple un taux d'encadrement qui n'était pas de 1 pour 5 bébés qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent. Désormais, c'est ce que nous avons quotidiennement.

Il a fallu parallèlement mener une politique de recrutement, ce qui a été fait en partenariat avec la collectivité : la mairie de La Rochefoucauld. Très vite, on a renforcé le personnel, ce qui a permis de rassurer tout le monde.

L'urgence était aussi de redonner du sens au projet de cet établissement. On a donc repris et revu complètement le projet pédagogique.

On a également augmenté la fréquence des réunions d'équipe, mis en place l'analyse de la pratique et créé des partenariats extérieurs.

On a ouvert la crèche aux intervenants et aux partenariats extérieurs pour proposer des ateliers, ou autres activités qui puissent être initiées par des professionnels à l'extérieur de la structure, pour motiver les équipes.

Comment gérez-vous au quotidien les périodes de familiarisation et l'aménagement des espaces (la place des enfants lors des repas, lors des temps de sommeil, le rangement de leurs affaires personnelles...) afin d'évoquer très concrètement les moyens spécifiques pour maintenir leur sécurité affective malgré l'irrégularité de leur présence à la crèche ?

Carole Locatelli :

L'irrégularité est relative.

Nous fonctionnons en unités de tranches d'âge mélangées (sauf chez les bébés). Ainsi les enfants, même s'ils ne sont pas les mêmes chaque jour, se connaissent tous dans une unité puisqu'ils se croisent à l'un ou l'autre des moments.

Les enfants disposent de casiers, à l'accueil, où chacun range ses affaires (qu'ils viennent une demi-journée ou 5J/5J chacun a son casier avec sa photo).

Tous les enfants du matin mangent ensemble dans leur unité (à la place où ils le souhaitent). Après le déjeuner, les enfants qui restent la journée partent à la sieste et les autres repartent avec leur parent. Les enfants de Halte-garderie, après-midi, sont accueillis vers 13h30 après les pauses de la majorité des pros (les pauses sont échelonnées de 11h30 à 14h30).

Ce qui est le plus important en termes de repères :

- > Le groupe d'enfants
- > Les adultes référents par unité
- > L'aménagement de l'espace
- > Les rituels dans le temps : lavages des mains / temps chansons/ temps activités etc. ...

Je suis convaincue que c'est aussi la souplesse qui permet aux enfants de vivre bien avec le mouvement. S'il est bien vécu par les professionnels, il est bien vécu par les enfants. D'ailleurs, on pourrait émettre l'hypothèse que, dans un contexte d'accueil trop ritualisé, le moindre changement peut induire de l'insécurité affective pour les enfants (absence de professionnel / démissions / toujours les mêmes enfants...).

Ici, dès le départ, enfants, parents et professionnels sont habitués à voir des enfants et leurs parents arriver à tout moment. Les enfants qui n'ont pas de repères sur la question des jours de la semaine ne sont pas surpris de voir ou ne pas voir tel ou tel enfant, qu'il soit prévu ou pas, puisqu'il fait partie d'un groupe quel que soit le temps d'accueil. En revanche, les absences « longues » ou départs (enfant ou professionnel) sont verbalisées aux enfants (untel a changé de crèche, est en vacances, ou est malade...).

Valérie Rival-Massey :

En février 2021, il y a eu 6 ou 7 nouvelles familles qui sont arrivées, et donc ça veut dire organiser des périodes de familiarisation.

Nous proposons une période de familiarisation aussi bien pour les accueils occasionnels que les accueils réguliers.

On les organise sur une semaine à quinze jours, mais nous n'avons pas de modèle préétabli.

On invite les parents, dans la mesure de leurs possibilités, à être présents le plus possible au démarrage du temps d'accueil. Donc les parents peuvent rester même jusqu'au temps du repas. Ils peuvent également accompagner les enfants dans le dortoir au moment de la sieste pendant cette période de familiarisation.

Mais pour les parents qui ne le souhaitent pas, ou lorsqu'on observe que ça va être plus compliqué pour l'enfant, ou pour les équipes, alors à ce moment-là, pour la bonne gestion du groupe, on réajuste.

En résumé, les mots d'ordre qui caractérisent cet accueil et cette façon d'accompagner les enfants, c'est la flexibilité, la réactivité et bien sûr beaucoup d'observations. Avec également un fort accent mis sur l'accompagnement, et le soutien du lien parent-enfant. On a d'ailleurs mis en place parallèlement au travail mené par les équipes, un partenariat avec l'Udaf et on propose aux familles des ateliers et des temps d'échanges et de rencontres sur des thèmes spécifiques.

3.2 Déployer les dispositifs sur le territoire

L'accueil occasionnel est une offre peu connue des familles, particulièrement des familles les plus vulnérables. Améliorer l'orientation vers les modes d'accueil adéquats et développer les méthodes de l'aller-vers sont donc nécessaires : c'est un effort collectif, qui implique tant les pouvoirs publics, les gestionnaires, les directeurs, que les professionnels.



On communique surtout sur le fait que les parents qui ne travaillent pas ont droit à faire garder leurs enfants en collectivité, sans culpabiliser

Chloé Deshais, directrice du multi-accueil Nougatine – Messac



Selon une étude de la Croix Rouge, sur 40 familles en situation de précarité interrogées, aucune ne savait ce qu'était l'accueil occasionnel. Sur 10 mères en congé parental interrogées, une seule mère savait qu'elle pouvait demander un accueil occasionnel. Il est donc important de pouvoir communiquer sur cette offre d'accueil.

> Enjeux de la communication auprès des parents : développer une démarche d'aller-vers et impliquer les pairs

Si la moitié des parents regrettent le manque de dispositifs pour les accompagner et les soutenir, si 90 % des parents ignorent qu'ils peuvent demander un accueil occasionnel, si le non-recours est plus élevé chez les familles pour qui un accueil de l'enfant en EAJE apporterait de nombreux bénéfices, il devient alors évident qu'un des premiers aspects à développer pour mettre en œuvre ses dispositifs est la communication auprès des parents.

1/10

mère en congé parental sait qu'elle peut demander un accueil ponctuel

• La démarche d'aller-vers

Un aspect important dans toute diffusion d'information est la démarche d'aller-vers : il s'agit de faire pour et avec les parents, de partir du besoin exprimé pour offrir des solutions. Caler une solution-type face à une famille spécifique que l'on placerait dans une « case » n'est pas incitatif, et souvent perçu comme stigmatisant pour des personnes en situation de pauvreté, d'inactivité, ou de rupture de parcours professionnel. En revanche, accueillir les parents, recueillir leur parole, et partir du besoin exprimé permet de communiquer efficacement : on le sait, l'accès à un mode d'accueil de l'enfant favorise la réinsertion des parents, mais rares sont les parents à se présenter à la crèche en demandant une place pour se consacrer à un parcours professionnel. La préoccupation première, avant de pouvoir envisager cette démarche, est souvent d'être rassuré sur l'accueil proposé, son coût, la sécurité et le bien-être de l'enfant, d'être informé et impliqué dans les activités proposées, de travailler la séparation pour pouvoir se consacrer ensuite à soi sans inquiétude.

À l'échelle d'une structure, il est possible de diffuser l'information et d'attirer les familles en mettant en places diverses actions éprouvées :

- Journées portes ouvertes avec remises de formulaires de préinscriptions
- Stands et rencontres dans les lieux de socialisation du quartier d'implantation
- Ateliers parents-enfants dans la crèche
- Diffusion des témoignages d'autres parents sur des supports imprimés dans les lieux de socialisation
- Élaboration de flyers à destination des parents pour faire connaître les différentes offres de mode d'accueil et les diffuser dans les PMI, centres sociaux, cabinets de pédiatrie, accueils des Caf, maisons France service, etc...

On peut citer à titre d'exemple les flyers déclinables utilisés par la Croix-Rouge Française, le Réseau Léo Lagrange ou la Crèche Mélusine de la Rochefoucaud, disponibles en annexe, qui permettent de faire passer de manière claire et concise les principaux messages : le coût, l'accessibilité à tous peu importe sa situation, le contact, la localisation et la qualification des professionnels. L'enjeu de tels supports est de répondre en anticipation aux préoccupations et questionnements principaux des parents afin de permettre une démarche de rencontre.



Je voulais aussi dire que c'est un travail qui n'a pas été fait seul. On a été accompagné par la municipalité et la Caf de Charente. Il y a eu une plaquette qui a été éditée, pour faire connaître la possibilité d'accueil occasionnel au sein de la structure de La Rochefoucaud, puisque finalement il y avait quelques demandes, mais que ces dernières n'étaient pas satisfaites.

Le bouche à oreille a bien fonctionné et désormais la structure aurait même tendance à avoir pas mal de liste d'attente. On est donc aujourd'hui dans une dynamique très positive par rapport au fonctionnement de la crèche il y a encore 18 mois.

Valérie Rival-Massey



• L'implication des pairs : le rôle des parents ambassadeurs

Un aspect complémentaire et important de cette démarche pour la rendre efficace est l'implication des pairs dans la communication auprès des familles.

Dans les logiques traditionnelles de guichet mises en place dans les établissements d'action sociale, la famille est par définition positionnée comme demandeuse d'une prestation. Pourtant, afin de créer un véritable accompagnement il est important de compléter cette vision par la possibilité de démarches coconstruites entre ces deux protagonistes, famille et établissements d'accueil, afin de permettre une réponse pertinente aux besoins des familles et enfants, qui sont toute la raison d'être de l'action menée par les professionnels en EAJE. Développer l'aller-vers et l'engagement des parents implique donc, en bout de parcours, l'implication de personnes-ressources ou personnes-clés qui, de par leur posture de pairs, jouent un rôle d'ambassadeurs auprès des parents. Les EAJE développent ainsi une communication plus efficace, entendable et pertinente auprès des parents, et les personnes impliquées bénéficient de toute la confiance accordée par cette démarche, qui vient renforcer l'action positive auprès des familles.

Pour les parents volontaires et impliqués aux côtés des professionnels de l'EAJE, c'est une marque de confiance accordée qui leur permet de s'engager pleinement dans la construction d'un service adapté à leur besoin. Pour les parents « cibles » de la démarche de communication afin de se tourner vers un premier mode d'accueil, il s'agit d'avoir face à soi un interlocuteur de confiance qui comprend aussi bien que soit les freins éventuels au recours à un mode d'accueil, et qui est plus à même d'être entendu pour y répondre.

Il ne s'agit pas ici de dire que les professionnels de l'accueil ne sont pas experts de l'accompagnement et de la connaissance des besoins des familles, mais que la confiance accordée à un pair est supérieure à celle accordée à une institution ou à un établissement. Par ce lien de confiance, on renforce la légitimité de l'action menée auprès des parents et des enfants dans l'établissement.



Le bouche à oreilles est très efficace : si les familles sont satisfaites, elles en parlent autour d'elles. Nous avons également diffusé des plaquettes de communication dans les maternités, chez les médecins, dans les antennes Caf et MSA, ainsi que les mairies environnantes. Lorsque nous réalisons des sorties ou actions spécifiques, la structure apparaît également dans les journaux locaux.

Directeur multi-accueil Léo Lagrange



Très concrètement, la mise en place d'un statut d'ambassadeur pour des parents volontaires afin de s'engager avec l'établissement découle des actions menées avec les parents usagers de la crèche (type ateliers, réunions d'informations...) et se désigne lors de ces derniers. Les rôles d'une personne ressources sont multiples et adaptables au projet mené par l'établissement en question sur son territoire :

- Accueil et interlocuteur lors des journées portes ouvertes ;
- Tenues des stands et interlocuteur des rencontres dans les lieux de socialisation du quartier d'implantation ;
- Actions de type « permanence café » bénévole à l'accueil de la crèche pour discuter et présenter les possibilités d'accueil ;
- Participation à l'élaboration des actions et supports de communication de l'établissement afin d'y témoigner et plus largement d'y apposer un regard éclairé par l'expérience ;
- Etc....

Ces actions résultent d'un engagement volontaire de la part des parents-ressources en question et ne peut se mettre en place que dès lors que des actions de soutien à la parentalité, discussions et réunions avec les parents sont instaurées.



> **Développer l'offre d'accueil occasionnel en s'appuyant sur les différents acteurs sociaux du territoire**

La communication directe auprès des parents pour faire connaître son offre doit pouvoir s'appuyer sur les autres interlocuteurs et acteurs sociaux entourant les familles, afin d'être renforcée en légitimité et pertinence. Au-delà d'une démarche d'aller-vers et de l'implication de pairs, il s'agit de s'appuyer plus largement sur le maillage des partenaires sociaux du territoire.

Des contacts fréquents entre les partenaires sont nécessaires pour permettre un accueil polyvalent efficace et pertinent dans le parcours des familles.

La structure participe à une dynamique territoriale prenant en compte l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels, qu'il s'agisse des associations de quartier, équipements de proximité et institutions présentes.



- Institutions
- Lieux d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
- Autres acteurs sociaux du territoire



Sur les territoires

- > E2s, Société Coopérative et Participative du secteur de la petite enfance, construit ses projets de structure avec une commission multi partenariale, qui permet une approche globale de l'insertion des bénéficiaires. Cette commission, composée de 8 à 10 acteurs (mission locale, Maisons de quartier, PMI, CHRS, Pôle emploi...), facilite l'orientation et le suivi des familles via une réunion mensuelle.
- > Le parcours d'accueil immédiat à Elbeuf-sur-Seine, alternative entre l'accueil d'urgence et l'accueil traditionnel, permet de proposer une solution de garde en 72h à des familles vulnérables. L'offre s'adresse à des familles monoparentales, en formation ou en attente de régularisation notamment, en fonction de critères de vulnérabilité et d'urgence.
- > La fiche navette en Haute-Vienne : « L'objectif de la « Fiche navette » est de faciliter l'accès à un mode d'accueil pour des parents qui débutent une action d'insertion, sans attendre les commissions d'attribution trimestrielles. La fiche navette est remplie par un référent puis transmise au Service enfance de la Ville de Limoges ainsi qu'à la directrice de la structure. La préinscription est finalisée lors d'un rendez-vous entre la famille et la directrice. En 2017-2018, 37 demandes sur 70 ont été satisfaites. 17 EAJE sont aujourd'hui partenaires et l'objectif est d'étendre le dispositif à l'ensemble du département (témoignage de la Caf 87)
- > L'interlocuteur référent en EAJE à Cergy : « il existe un travail partenarial entre les travailleurs sociaux de la Caf et l'ensemble des acteurs pour répondre aux besoins de modes d'accueil de familles vulnérables, dans le cadre des projets Fonds publics et territoires. Un interlocuteur référent est nommé au niveau du gestionnaire du multi-accueil, pour répondre aux demandes d'accueil et assurer un accompagnement de l'enfant et du parent (Témoignage de la Caf 95)
- > Une équipe de 9 professionnels d'intermédiation dans le Pas-de-Calais développée conjointement par le Conseil départemental et la Caf, ces travailleurs sociaux accompagnent les familles les plus fragiles afin de faciliter leur retour à l'emploi ou la formation ainsi que les EAJE à accueillir leurs enfants, sur des temps plus ou moins longs. Ils assurent plus particulièrement une mission de médiation entre les familles et les structures : prise de contact individualisée avec les familles identifiées, identification des besoins et des réponses possibles, accompagnement à chaque étape et mise en relation avec l'EAJE. (Projet Ami – Accueil pour tous)

Un autre des aboutissements majeurs de cette démarche est la labellisation Avip, qui permet de travailler en direct avec Pôle emploi sur l'accueil pour des familles en situation d'insertion.

> **Élargir la démarche : diffuser les disponibilités sur monenfant.fr et penser un parcours progressif de l'accueil ponctuel à l'accueil régulier**

- **Donner de la visibilité des places disponibles en diffusant les places non pourvues sur le site monenfant.fr – Je suis un professionnel**

Au-delà d'une démarche visant à pourvoir des temps d'accueil ponctuels aux familles connues de l'établissement et d'aller à leur rencontre par le travail avec les partenaires sur le territoire, une démarche d'aller-vers et l'implication des pairs, il est possible d'élargir la démarche en informant le grand public des disponibilités de l'établissement. Depuis avril 2021, le site monenfant.fr permet de rendre visibles les créneaux disponibles.

En effet, cette obligation liée à l'article 100 de la loi Asap et aux décrets d'application des 25 août et 31 août 2021 font du site monenfant.fr le portail national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles et systématise la communication des disponibilités d'accueil des EAJE et des assistants maternels. « Afin d'informer les familles, les établissements [...] accueillant des enfants de moins de six ans et dont l'activité est déterminée par décret, communiquent par voie électronique leurs disponibilités d'accueil à la Caisse nationale des Allocations familiales, selon une périodicité et des modalités de transmission fixées par arrêté des ministres chargés de la famille et de la sécurité sociale. »¹

Grâce à cette visibilité des disponibilités des EAJE de J+3 à J+30 uniquement, les familles qui ont le moins accès à des modes d'accueil régulier ont la possibilité de profiter, même ponctuellement, de ces établissements formels professionnalisés.

Il existe deux modalités possibles pour communiquer les disponibilités :

- Manuellement, une fois par semaine, via l'espace professionnel dans la fiche de la structure <https://monenfant.fr/je-suis-un-professionnel> (le gestionnaire ayant réalisé une demande d'habilitation sur le site afin de disposer d'un espace professionnel)
- automatiquement, 3 fois par semaine, via le logiciel de gestion de la crèche (l'éditeur ayant alors fait le nécessaire pour se connecter au site monenfant.fr).

Le responsable de l'établissement maîtrise son offre d'accueil affichée et peut ne valider que les places qu'il souhaite pouvoir attribuer : seulement une demi-journée sur la journée complète disponible, ou encore, uniquement 4 places sur les 10 absences prévues dues aux congés des enfants, car un professionnel de l'EAJE sera lui aussi en vacances.

D'un point de vue logiciel, des outils de réservation et d'annulation de place pour les familles, à la main des directeurs existent ou sont en cours de développement. Cela étant, les outils informatiques de réservation ne peuvent remplacer les échanges directs et constituent un dernier cercle d'élargissement de la démarche de communication auprès des familles.

- **Mettre en place un parcours progressif de l'offre d'accueil au sein de l'établissement**

En complément d'un travail partenarial, il est possible d'attirer les familles et faire connaître la structure en diversifiant son offre d'accueil et en modifiant l'offre pédagogique : pour donner suite à un atelier d'éveil, la famille peut par exemple choisir d'inscrire l'enfant en accueil occasionnel puis à temps partiel régulier.

1. Article L214-2-2 - Code de l'action sociale et des familles



Sur les territoires

- > **Des ateliers d'éveil...** : Le rapport du HCFEA 2019¹ recommande de développer des ateliers d'éveil dans les crèches pour tous les enfants, en ciblant notamment les familles à bas revenus. Certains multi-accueils utilisent déjà ce type de dispositif pour promouvoir leur offre d'accueil et intégrer la structure dans leur environnement. Des ateliers, à destination des familles de la crèche et du quartier, sont par exemple organisés dans la halte-garderie Léo Lagrange (75018), par le multi-accueil ou des partenaires extérieurs (jardinage, collectif d'art et de théâtre).
- > **... à l'accueil occasionnel...** : Deux halte-jeux spécialisées dans l'accueil occasionnel ont été développées à Nice dans des quartiers QPV. Cet accueil collectif de type occasionnel ou d'urgence ne requiert pas d'inscription préalable et est réalisé sur des demi-journées, avec un maximum de trois demi-journées par semaine, payables d'avance. Le développement de cette nouvelle offre répond à la demande des familles, étrangères, venant d'arriver à Nice, en difficultés ou en attente d'un accueil régulier.
- > **... et l'accueil régulier à temps partiel** : Plusieurs structures spécialisées dans l'accueil de familles vulnérables utilisent l'accueil occasionnel comme porte d'entrée vers l'accueil régulier à temps partiel. Le temps partiel peut être très court (1/2 journée par semaine) mais peut davantage répondre aux attentes de familles en insertion en recherche de stabilité.

1. « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant », HCFEA, 2019.



FICHE PRATIQUE 3

LA MISE EN ŒUVRE

- L'équipe professionnelle est-elle favorable à l'accueil occasionnel ou à temps partiel ?
- Y est-elle sensibilisée ? Des réunions permettent-elles à l'équipe de travailler la question de l'accueil ponctuel ?
- L'EAJE a-t-il une réflexion globale sur l'organisation de l'accueil occasionnel ou à temps partiel ?
- Mon organisation permet-elle d'avoir des couchages/repas en plus pour les réserver aux enfants accueillis ponctuellement ?
- Mon offre d'accueil est-elle bien connue de l'ensemble des familles du territoire ?
- Ai-je des outils de communication envers les familles leur permettant de connaître clairement l'offre et l'organisation de l'EAJE ?
- Mon projet d'établissement prévoit-il des ateliers autour de la parentalité, ouverts à toutes les familles ?
- Il y a-t-il une collaboration étroite avec les autres structures et acteurs sociaux du territoire ?



4

PLAN D'ACTION



DIAGNOSTIQUER

- > Définir le besoin des familles sur mon territoire
- > Analyser les besoins des familles en liste d'attente
- > Analyser la typologie des familles accueillies
- > Observer les temps de présence effectifs des familles
- > Vérifier l'adéquation entre mon agrément et l'usage des familles



METTRE EN PLACE DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET DES OUTILS D'ORGANISATION

- > Créer les différents outils de gestion des plannings
- > Mettre à jour le règlement de fonctionnement et projet d'établissement
- > Organiser les périodes de familiarisation des nouvelles familles
- > Aménager l'espace et évaluer mes besoins matériels
- > Effectuer les achats nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle organisation
- > Redéfinir si besoin des repères (notamment de personne)



ÉLABORER COLLECTIVEMENT LE PROJET D'ACCUEIL

- > Déterminer en équipe l'offre la mieux adaptée aux besoins des familles de la localité
- > Définir les outils et pratiques adaptés venant renforcer la qualité de l'accueil de mon établissement
- > Former l'équipe sur les enjeux et modalités de l'accueil d'urgence, occasionnel et partiel et mettre en place des parcours de formation
- > Mettre en place des séances d'analyse de la pratique



PROMOUVOIR MON OFFRE AUPRÈS DES FAMILLES, PARTENAIRES ET ÉLUS

- > Informer les familles des différentes offres d'accueil de mon établissement.
- > Mettre en place des ateliers de parentalité afin de faire connaître mon établissement à un nouveau public
- > Collaborer et travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires sociaux et médicaux-sociaux de mon territoire
- > Organiser régulièrement des réunions partenariales
- > Rencontrer individuellement les partenaires cibles : PMI, Centres d'action médico-sociale précoce, Pôle emploi
- > Communiquer mon offre par le biais de flyers, articles de presse locale, réseaux sociaux...

CONCLUSION

Nous remercions tous les contributeurs de ce guide : le réseau des Caf et plus particulièrement la Caf de Charente et les Caf de Bretagne, les gestionnaires d'établissement qui ont témoigné lors de précédentes consultations de la Cnaf ou lors du Webinaire organisé le 24 Juin 2022.

Ces différents témoignages montrent qu'après un temps nécessaire d'adaptation des équipes, de l'adoption d'une nouvelle organisation, et de nouveaux moyens à mettre en œuvre, les établissements qui ont fait la démarche de diversifier leur offre d'accueil ne feraient pas marche arrière. Ils y trouvent des avantages non seulement dans leur gestion au quotidien mais aussi dans la stabilité de leurs équipes.

Ils contribuent à accueillir de nouveaux enfants et à accompagner de nouvelles familles.



Le développement de l'accueil occasionnel a été mis en œuvre dès 2016 pour répondre aux nouveaux besoins des familles : besoins d'une offre de garde souple, à temps partiel, modulable, évolutive, besoin de réponses parfois rapides, besoins de passerelle entre offre de garde halte-garderie et accueil occasionnel ou régulier. Les familles ont de nouvelles formes de travail et des modes de garde multiples. Ensuite et surtout, l'ouverture des structures à l'accueil occasionnel permet une plus grande mixité sociale. Il permet, pour les enfants dont les parents ne travaillent pas, l'accès à des lieux de socialisation et de jeux adaptés à leur développement. C'est également un mode d'accueil qui permet l'accompagnement parental et le renforcement du lien social pour des parents isolés.

Mélanie Descamps -Coordonnatrice petite enfance, CCAS d'Elbeuf-sur-Seine



Remerciements à nos partenaires pour leurs contributions et témoignages :

Sabrina Bertolini – Responsable territoriale - Caf de Charente

Perrine Lucet – Cheffe de projet Enfance et Famille - La Croix Rouge Française

Isabelle Boillod – Directrice du Multi-Accueil La ribambelle - Nogent-sur-Seine

Valérie Malhouitre – Directrice de la SCOP E2S – Saint-Denis

Mélanie Descamps - Chargée de coordination Politique de la ville, cité éducative à la mairie d'Elbeuf-sur-Seine

Julie Martypichon et Véronique Jacquet – Fneje (Fédération nationale des éducatrices de jeune enfant)

Chloé Deshais – Directrice du multi-accueil Nougatine – Messac

Laurence Miqueu – Directrice du Multi-accueil du Fronton – Fronton

Claire Gougeon - Chargée de mission parentalité - Laep/ territoires / culture / développement durable – Acepp

Valérie Rival-Massey – Directrice de la Crèche Mélusine – La Rochefoucaud

Isabelle Jousse – Coordinatrice Service Parentalité – Agglomération de Muretain

Céline Rousselet – Déléguée territoriale – Bourgogne- Franche-Comté ainsi que les directeurs et directrice du réseau Léo Lagrange

Carole Locatelli – Directrice de la crèche Espace 19 – Paris

Rédaction du guide : mars 2024

Contact : équipe du Cepaje – Direction des Politiques Familiale et Sociale – Département Enfance, Jeunesse, Parentalité – Cnaf

5

ANNEXES

Annexe 1

La Caf de Charente et le multi-accueil Mélusine : un exemple d'accompagnement d'une Caf au développement de l'accueil occasionnel

Situation	Multi-accueil Mélusine, commune de la Rochefoucauld Développement de l'accueil occasionnel pour donner suite à l'audit de structure effectué par la Caf de Charente.
Objectifs	Accompagner la structure en difficultés vers une meilleure efficacité de son fonctionnement
Offre pédagogique	<ul style="list-style-type: none">> Un accueil identique aux enfants accueillis régulièrement ;> Allègement de la période d'adaptation s'ajustant à chaque situation ;> La formation des professionnels :<ul style="list-style-type: none">• Un programme de formation a été élaboré sur un cahier des charges conjointement conçu par la Caf, la Mairie, La PMI et le Cnfpt à destination de toute l'équipe mais sur volontariat.• Un accompagnement renforcé et plus spécifique pour la directrice> Échanges collectifs réguliers entre les professionnels, les membres de la commission petite enfance-jeunesse de la mairie et la PMI ;> Un suivi de long-terme et de terrain de la Caf, avec une aide ponctuelle de la PMI
L'orientation des familles et la communication	<ul style="list-style-type: none">> Nouvelle plaquette de la structure, partagée avec les parents de la structure mais aussi des écoles et des ALSH ;> Communication régulière dans les bulletins municipaux et communautaires, les sites internet des collectivités et la presse locale ;> Une sensibilisation des acteurs socio-éducatifs a été menée et a permis des prescriptions de leurs parts ;> L'accès facilité en s'adressant directement à la structure et non par le biais administratif de la pré-inscription et d'un passage en commission.
Contacts	<ul style="list-style-type: none">> Sabrina Bertolini, Responsable de l'équipe territoriale Caf de Charente : sabrina.bertolini@caf.fr> Valérie Rival-Massey, directrice de la crèche Mélusine

Annexe 2

Les attendus de la formation Enfance = Égalité sur l'accueil occasionnel

L'accueil Occasionnel est l'axe 4 de la formation Enfance = Égalité. Il est abordé dans cette partie : la connaissance des enjeux de l'accueil occasionnel et sa mise en place, comment l'encourager et le gérer, tout en assurant une veille bienveillante.¹

Ci-dessous, les attendus de la formation tels que présentés par le Ministère des solidarités et de la santé

E4. L'accueil occasionnel

Direction générale de la cohésion sociale

ATTENDUS PÉDAGOGIQUES

- 1. Construire un projet autour de l'accueil occasionnel**
 - Connaissance des inégalités territoriales et sociales et des enjeux théoriques, philosophiques, juridiques et sociologiques de l'accueil occasionnel pour le jeune enfant, sa famille et l'EAJE ou les professionnels de l'accueil, en particulier pour les enfants de familles vulnérables
 - Elaboration d'un projet d'accueil intégrant l'accueil occasionnel
 - Réponse par l'offre d'accueil occasionnel aux attentes des familles dans leur volonté de retour à l'emploi
 - Identification des ressources nationales et locales et des partenariats possibles avec les acteurs du secteur social, de l'emploi ainsi que de la protection de l'enfance
 - Création des conditions favorables pour favoriser lors de l'accueil occasionnel un temps de sécurité physique et affective pour l'enfant, et socialisant et rassurant sa famille
 - Repérage des difficultés dans le lien enfant / parents et agir en cas de négligences ou maltraitances
- 2. Exemples de pratiques**
 - Solutions et accompagnement facilitant le retour à l'emploi et la réorganisation de la vie familiale
 - Repérage des situations de souffrance ou de fragilité de l'enfant dans le cadre d'accueils occasionnels
 - Situations spécifiques d'accueil occasionnel des situations spécifiques

1. Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – L'égalité des chances dès les premiers pas. Plan de formation des professionnels de la petite enfance

Annexe 3

Exemple de planning

SEMAINE DU AU				
	Unité	Absence	Demande Besoin Proposition	Validation Remplacement
LUNDI	B	1. 2.	1. 2. 3.	
	M	1. 2.	1. 2. 3.	
	G	1. 2.	1. 2. 3.	
MARDI	B	1. 2.	1. 2. 3.	
	M	1. 2.	1. 2. 3.	
	G	1. 2.	1. 2. 3.	
MERCREDI	B	1. 2.	1. 2. 3.	
	M	1. 2.	1. 2. 3.	
	G	1. 2.	1. 2. 3.	
JEUDI	B	1. 2.	1. 2. 3.	
	M	1. 2.	1. 2. 3.	
	G	1. 2.	1. 2. 3.	
VENDREDI	B	1. 2.	1. 2. 3.	
	M	1. 2.	1. 2. 3.	
	G	1. 2.	1. 2. 3.	

Annexe 4 Exemples de flyers



Envie d'un accueil en crèche pour votre bébé...

- pour des temps de jeux et découvertes,
- pour avoir un peu de temps pour soi,
- parce que vous reprenez le travail.



4 Structures Petite Enfance sur le Territoire

Chatillon Sur Seine - Ste Colombe-
Baigneux les Juifs - Recey sur Ource.

Des places disponibles en accueil
régulier, occasionnel , ou d'urgence.

Un tarif calculé en fonction de
votre quotient familial.

Plaquettes + contacts disponibles ici.



Pour faciliter votre retour à l'emploi

4 Structures Petite Enfance sur le Territoire

Chatillon Sur Seine - Ste Colombe- Baigneux les Juifs - Recey sur Ource.



Des places disponibles en accueil régulier, occasionnel , ou d'urgence.

Un tarif calculé en fonction de votre quotient familial

Plaquettes + contacts disponibles dans cette agence





Les horaires

Du lundi au vendredi de 7H15 à 18H30.

Congés annuels

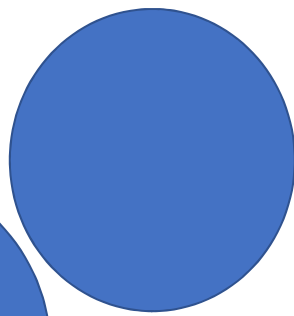
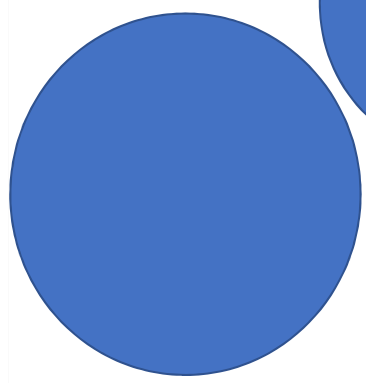
3 semaines en août
1 semaine à Noël

Inscriptions

Accueil régulier : Elles sont à adresser à Mr le maire à la mairie. Formulaire disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site www.larochevoucauld.fr

Accueil Occasionnel : S'adresser directement auprès de la directrice du multi-accueil.

PARTENAIRES

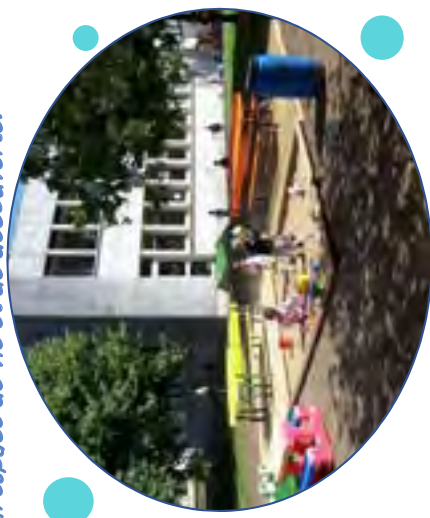


MULTI-ACCUEIL MELUSINE



Accueil régulier et occasionnel

*Un lieu d'accueil destiné aux jeunes enfants
Un espace de vie et de découverte.*



Une halte-garderie sans inscription pour une heure ou une journée



Renseignements :
Multi-accueil Mélusine
7 bis rue des Vignes
16110 La Rochevoucauld
05 45 63 00 81

La structure

Le multi-accueil est municipal. Sa gestion et l'organisation du service relève de la responsabilité du maire. Une commission d'admission composée d'élus et des membres de la direction est chargée d'étudier chaque demande d'inscription.

La mission :

Décret n° 2000-762 du 1er août 2000, Art. R 180-1 : *« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »*

Le projet :

Accueillir chaque enfant dans le respect de son rythme et de son développement (physique et psychique),

Accompagner l'enfant dans sa découverte de la collectivité et des règles sociales qui en découle,

Favoriser son autonomie,

Enrichir ses découvertes et expériences du monde.

L'accueil :

Les enfants sont accueillis en collectivité dès l'âge de 10 semaines, dans l'un des deux services (petite famille) de notre établissement qui a une capacité totale d'accueil de **40** places.

Deux modes d'accueil sont possibles.

Régulier : il s'agit de temps plein ou temps partiel, formalisé par un contrat qui définit la fréquence et la durée de l'accueil pour l'année.

L'occasionnel : il s'agit de temps ponctuel, de quelques heures à une demi-journée, voire même une journée, sans contrat.

L'équipe :

Afin de garantir un accueil de qualité, l'équipe du multi-accueil est pluridisciplinaire. Elle est composée d'une directrice infirmière puéricultrice, une éducatrice de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des CAP Petite Enfance, des agents d'animation et des agents techniques. Tous sont formés aux gestes de premiers secours.



Les locaux :

Chaque service comprend une salle de jeux, une salle de change, deux dortoirs et une salle d'activité. Des espaces spécifiques sont communs : une salle de motricité, une salle de manipulation et une salle de peinture. Enfin, le jardin offre un très bel espace avec différents aménagements adaptés.

Les repas :

La collectivité privilégie un circuit court et des produits locaux pour des repas confectionnés sur place par une cuisinière.

Le contrat :

Il est établi sous forme de mensualisation qui prend en compte le nombre d'heures réservées dans la semaine, le nombre de semaines dans l'année (après déduction des fermetures de la crèche et des congés des parents), multiplié par le tarif horaire, le tout divisé par le nombre de mois retenus.

Le tarif :

Il se calcule en fonction des revenus des parents (déclarés à la caisse d'allocations familiales de rattachement) et en fonction du nombre d'enfants à charge. Le tarif horaire est ainsi propre à chaque famille.

Annexe 5

Participation intégrale l'Acepp : Accueil d'urgence/Accueil occasionnel/accueil à temps partiel

Contribution Acepp nationale dans le cadre d'une sollicitation de la Cnaf - Juillet 2022

L'accueil en urgence, occasionnel ou à temps partiel est un enjeu important pour toutes les familles quels que soient leurs territoires. Il vise à répondre à leurs besoins de manière souple et rapide.

Une théorie qui se heurte souvent à la réalité de terrain et aux contraintes de mise en œuvre.

Ce point a fait l'objet de groupes d'échanges, de pratiques au sein des CDAJE (Comité Départemental d'Accueil du Jeune Enfant) et va faire l'objet de réflexions au sein de certaines CDSF (Comité départemental des Services aux Familles).

C'est un sujet d'attention de tous les projets du réseau Acepp et de manière plus précise dès que des actions du "aller vers" ou d'accompagnement à la parentalité s'engagent.

Quelle définition donnez-vous à l'accueil d'urgence ? L'accueil occasionnel ? L'accueil à temps très partiel ? Et pour chaque mode d'accueil, quelle typologie de famille est concernée ?

Les définitions de l'accueil d'urgence, occasionnel font souvent l'objet d'interprétations locales très différentes. La seule définition institutionnelle nationale est celle donnée dans le cadre de la circulaire PSU. Il faut constater que ce n'est pas elle qui s'impose dans le quotidien des structures (et même souvent pour les autres institutions que sont les PMI ou les collectivités locales) ce qui ne facilite pas l'analyse.

Quant à la définition de l'accueil à temps très partiels : aucune référence.

L'enquête Filoué donnera certainement de nombreuses indications.

L'accueil d'urgence concerne des familles qui ne sont pas inscrites et donc inconnues des structures (multi accueils, crèches ou haltes garderies).

Les causes des demandes d'accueils urgences peuvent être diverses :

- > Les causes médicales de la famille : hospitalisation d'un parent ou d'un autre enfant de la fratrie, situation de handicap
- > L'indisponibilité du mode de garde habituel
- > Les urgences sociales sont les plus fréquentes pour des familles adressées par la PMI, la Caf, la PJJ, l'Ase, le CIDF pour les violences faites aux femmes
- > Les besoins en formation, la nécessité de passer le permis de conduire
- > Les besoins liés à des parcours d'insertion ou à un parcours migratoire pour des familles hébergées en Cda par exemple.

Les familles sont diverses même si les familles fragiles socialement sont les plus représentées.

Cet accueil n'est possible que si des places sont vacantes et ou si les places en surnombre ne sont pas déjà pourvues.

L'accueil d'urgence ne dure pas longtemps (1 journée) car très rapidement la famille devient connue et ne correspond plus à la définition PSU : il est proposé à cette famille (et c'est souvent son attente) de "contractualiser" ou tout au moins lui "garantir" un accueil en fonction de sa situation qui la rassure. Cette famille va quasiment immédiatement intégrer une forme d'accueil occasionnel ou régulier (contractualisé) en fonction des possibilités de la structure.

Pour les gestionnaires, pas évident de faire et de caractériser ce type d'offre : en effet, il faut accepter que des places soient "vacantes" dans l'hypothèse où une famille se présenterait alors qu'aucun financement (sauf la municipalité éventuellement) n'est alloué pour ce type d'accueil.

Les outils de financement et de contrôle de "bonne" gestion n'intègrent que trop rarement ce type d'aléas.

L'accueil occasionnel concerne des familles connues/inscrites mais qui ne souhaitent pas "réserver" dans le cadre d'un contrat.

Nous pouvons proposer 3 typologies :

- > **L'accueil occasionnel irrégulier** : Les demandes d'accueil peuvent être similaires à l'accueil d'urgence (dans le prolongement) mais peuvent aussi correspondre à des demandes de répit plus classique ou d'autre temps d'accueil n'ayant pas le caractère d'urgence social habituellement reconnue.

Des enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis occasionnellement.

Pour ces places l'équipe de direction des multi accueils / haltes peuvent appeler les familles de la liste, les familles peuvent aussi appeler pour voir si des places sont disponibles.

Cette situation peut être plus ou moins anticipée.

- > **Accueil occasionnel régulier atypique** : Les familles concernées bénéficient de contrats qui prévoient un volume horaire adaptable mais planifié.

Cela concerne les parents travaillant dans les domaines de la santé et du commerce ainsi que les saisonniers du tourisme et de l'agriculture (vendanges).

On adapte souvent les emplois du temps au mois en fonction des plannings mais c'est parfois un vrai casse-tête à organiser.

- > **Accueil occasionnel en complément d'un accueil régulier** : les familles concernées bénéficient d'un contrat avec réservation sur des temps où elles sont sûres d'avoir un besoin et confient leur enfant sur d'autres plages en complément et en fonction des disponibilités de la crèche. C'est aussi une forme proposée à certaines familles pour éviter d'avoir à repenser les contrats toutes les semaines...

L'accueil régulier à des temps partiels

Concerne des familles inscrites sur des plages horaires déterminées mais pas sur des temps importants (même si aucune définition partagée n'existe mais pas non plus pour le temps complet)

Cela peut concerner tous types de familles y compris celles adressées par des services sociaux pour du répit, de la socialisation des enfants ou même l'apprentissage de la langue pour les enfants de parents migrants (réfugiés ou pour raison professionnelle comme sur le projet Iter dans le 04).

Les parents en congé parental sont aussi concernés.

Donc une même famille peut être concernée par les trois types d'accueil : Il est possible de passer de l'urgence à l'accueil occasionnel ou régulier (à temps partiel ou complet). Accueil occasionnel et à temps partiel peuvent se cumuler.

Enfin, il faudra aussi pouvoir analyser l'impact de la crise sanitaire.

- > Pour les familles fragiles cela a entraîné un recul de prise en charge. En effet, elles n'ont plus été accueillies pendant presque deux ans. Elles n'étaient pas prioritaires pendant les confinements, elles ont été très sensibles à l'insécurité liée à la pandémie. La perte de confiance, la rupture du lien ont éloigné et isolé ces familles. Un lien à reconstruire.
- > Pour les familles actives cela a entraîné d'autres changements de pratiques avec une réduction du temps de présence des enfants dans les crèches. Certains parents estiment parfois pouvoir télétravailler avec leurs enfants à domicile même si on observe un retour vers la crèche.
- > La baisse du pouvoir d'achat des familles oblige aussi certaines familles à prioriser autrement leurs dépenses.
- > La fréquentation de la crèche a diminué et les horaires ont pu être modifiés en ville comme en milieu rural.

Quelle a été la formation des équipes pour mettre en place ces accueils diversifiés ? Et quelle a été l'adhésion des équipes ?

Il n'y a pas eu de formations spécifiques répertoriées.

Mais compte tenu des profils des familles concernées majoritairement fragiles des formations sur l'accueil de tous, l'interculturalité ou encore la séparation peuvent s'avérer très utiles.

Pour certains la pratique de l'anglais ou d'autres langues étrangères est une nécessité. Il faut se former, faire appel au réseau ou recourir à des associations de traductions parfois.

De même pour les familles qui maîtrisent peu ou mal la lecture, le recours à des éléments graphiques pour expliquer les règles de vie à la crèche est utile.

Certaines formations ont été mises en place par les fédérations Acepp à la faveur du plan de lutte contre la pauvreté. Une malle spécifique sur la séparation est en cours de création par l'Acepp Adehl (Ardèche).

Les besoins en formations croisent aussi ceux rencontrés par les équipes qui gèrent des places Avip.

Enfin ces accueils nécessitent du temps d'analyse de la pratique car ils peuvent être chargés en émotions du fait entre autres de l'absence de temps d'adaptation.

Pour pallier cela, en accueil d'urgence certaines équipes mettent en place une fiche d'info succincte.

Des temps d'échanges et d'interconnaissance avec les travailleurs sociaux permettent de mieux s'adapter aux besoins des familles pour les accompagner dans leur parentalité et pour l'accueil de leurs enfants.

Quelles sont les difficultés rencontrées mais aussi les avantages tirés de la mise en place de ces dispositifs en termes de gestion

Les difficultés sont diverses :

La fatigue des équipes

- > Ce type d'accueil demande des efforts d'adaptations constants (les enfants pleurent beaucoup, il faut les porter, arriver à comprendre les besoins en un minimum de temps) - les temps d'adaptation ne sont souvent pas respectés
- > Certaines équipes pointent le fait qu'elles ne peuvent pas offrir des conditions correctes de bien être pour l'enfant et les équipes investissent diversement ce type d'accueil. L'adhésion de l'équipe au projet est donc indispensable
- > Les contextes sont variés : l'offre semble plus diversifiée en milieu rural peu pourvu en services enfance.

Le manque structurel de personnel

- > Accueillir des familles occasionnellement demande de maintenir du personnel en nombre. Une question qui, à l'heure de la pénurie de personnel, n'est pas garantie. En effet, il arrive à certaines crèches de réduire leurs horaires ou le nombre de berceaux. Deux données particulièrement défavorables à l'accueil d'urgence et occasionnel.

La disponibilité des places d'urgence

- > La disponibilité des places d'urgence est un point crucial incompatible avec une optimisation gestionnaire.
- > Lorsqu'une structure est complète, impossible de proposer des places d'urgence.
- > L'accueil occasionnel peut être plus facilement proposé.
- > Les règles de la PSU ne sont pas favorables à l'accueil d'urgence pour le gestionnaire. Pour les familles, la facturation à la demi-heure est favorable mais le barème choisi devrait être systématiquement le plus bas ce qui est parfois encore trop pour certaines familles
- > Pour les micro-crèches et les petites crèches les marges de manœuvres pour proposer des places d'urgences sont très réduites à moins d'un projet spécifique de type crèche Avip.

Difficultés d'anticipation, la mise en confiance des familles

- > Pour pouvoir proposer des temps d'accueil occasionnels, il est préférable de pouvoir anticiper la disponibilité des places. Or les familles, en particulier les plus fragiles ne sont pas toutes en mesure d'anticiper. Leur présence peut être irrégulière. Pour celles qui sont incitées à mettre leur enfant en crèche par les services sociaux et qui ont des réticences (regard de l'autre, peur du placement) ou qui rencontrent des difficultés au quotidien (respect des horaires...) la fréquentation de la crèche peut être irrégulière et elles ne préviennent pas forcément de leur non venu.
- > Pour certaines familles qui ont des réticences fortes avant de pouvoir confier leur enfant même en accueil occasionnel, la proposition de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité type laep ou autres, peut être une solution. Ainsi, à la crèche Nid d'ange en Ardèche, une famille du CADA a été accueillie en occasionnel après avoir fréquenté le parentibulle (dispositif itinérant d'accompagnement à la parentalité) et participé aux nuits de la lecture organisées par la crèche. Un processus de mise en confiance progressif.

Les questions financières

- > Elles se posent pour certaines familles pour qui il est impossible de payer le reste à charge mais en appliquant le prix plancher (voir point précédent). Les aides sociales locales (CCAS...) sont fragiles, souvent complexes et non garanties.
- > Certaines associations financent elles même ce type d'accueil ou utilisent leur bonus mixité si elles en bénéficient (avec l'incertitude de l'obtention de ce bonus).
- > Le bonus mixité sociale qui ne prend pas du tout en compte ce type d'accueil quand le projet n'est pas complètement dédié à ce type de public (si on imagine qu'il y a un lien systématique entre pauvreté et urgence ce qui n'est pas l'analyse de l'Acepp et contraire à la recherche d'une mixité sociale).

Le temps de gestion administrative et d'accompagnement des familles augmente

- > Le fait d'accroître le nombre de familles accueillies sur des temps courts augmente de manière significative les temps de gestion, préparation des contrats, facturations. Cela engendre un surcoût en temps de travail qu'il faut prendre en compte.
- > De plus, l'accueil des familles demande aussi plus de temps, certaines crèches ont renforcé les équipes à cet effet afin que la direction puisse prendre le temps nécessaire à l'accueil.

Le rôle des commissions / guichets uniques

- > Les modalités de gestion des accueils occasionnels sur du temps partiel est plus ou moins contraint selon qu'il passe ou passe par une commission.
- > À Lyon par exemple, les multi-accueils peuvent s'auto organiser pour les accueils de moins de 20 heures semaine ce qui permet une certaine souplesse. Dans d'autres communes du département, tout passe par une commission et allonge les délais de prise en charge des familles. Une situation peu adaptée à la situation d'urgence.
- > En Ardèche l'accueil occasionnel n'est pas géré par les guichets uniques.
- > Dans certaines communes de Gironde dont Bordeaux et Bègles ce sont majoritairement les guichets uniques qui gèrent l'attribution des places en crèches. Ces dernières n'ont pas de marge de manœuvre, les parents ne peuvent pas choisir. Une situation qui rend quasiment impossible l'accueil d'urgence même si les services sociaux peuvent de mettre en relation avec le guichet unique pour faciliter l'accueil de familles pour des raisons essentiellement d'urgence sociale.

Le peu de coopération avec l'accueil individuel

- > À ce jour, l'accueil d'urgence semble peu pensé en lien avec l'accueil individuel. Ce type de coopération entre les différents modes d'accueil pourrait être abordé dans le cadre des missions des RPE.

Les fratries

- > Alors qu'une place semble déjà difficile à obtenir pour répondre dans des situations d'urgence, on ne peut que se questionner sur la possibilité d'accueillir des fratries sur une même structure.

Et les avantages

- > Un nombre d'heures facturées plus important et une amélioration de l'écart entre heures facturées et heures réalisées
- > Au-delà de la gestion, l'accueil occasionnel peut engendrer une dynamique d'équipe grâce à un projet socialement fort et valorisant
- > Cela correspond à des besoins exprimés par les familles dans différents contextes : urgence, insertion, formation, répit ...

Conclusion

Il est difficile de répondre en urgence aux besoins occasionnels des familles. C'est une réelle implication des équipes dans le quotidien. C'est à mettre en lien avec la disparition des haltes garderies (facilement identifiable par les familles) au profit des multi-accueils (qui progressivement ont abandonné d'afficher ou de mener un projet "halte")

L'accueil occasionnel qu'il soit ponctuel ou régulier dépend de l'animation du projet d'établissement et nécessite une organisation collective poussée. Le "aller vers" demande du temps de prise de contact et doit garder son caractère humain.

L'adhésion de l'équipe professionnelle et le soutien du conseil d'administration sont nécessaires mais aussi des institutions (pas que pour un service)

Financièrement cela permet un meilleur taux de remplissage et répond effectivement à des besoins ponctuels mais les adaptations sont nombreuses tant sur la gestion administrative que pour proposer un accueil de qualité pour les enfants et les parents.

